

# Conférence du désarmement

Français

---

## Compte rendu définitif de la mille cinq cent douzième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 30 juillet 2019, à 10 h 10

*Président:* M. Duong Chi Dung.....(Viet Nam)



**Le Président** (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1512<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Distingués Représentants, Mesdames et Messieurs, je suis très heureux de vous retrouver en ce début de troisième partie de la session de 2019. J'espère que les vacances d'été vous ont fait le plus grand bien et que vous êtes prêts à poursuivre nos travaux importants au travers de discussions et d'échanges thématiques sur le projet de décision concernant le programme de travail.

La séance plénière d'aujourd'hui sera consacrée au débat thématique portant sur le point 1 de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, à savoir la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Comme annoncé précédemment, nous entendrons une allocution du D<sup>f</sup> Lassina Zerbo, Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE). Nous entendrons également l'Ambassadeur Aliyar Azeez, Représentant permanent de Sri Lanka, et M. Robert Müller, Représentant permanent adjoint de l'Autriche. Au terme de ces exposés, nous ouvrirons le débat sur les questions de fond qui font l'objet de la séance d'aujourd'hui. Une fois nos discussions terminées, je donnerai la parole aux délégations qui souhaiteraient soulever d'autres questions.

Chers collègues, permettez-moi de suspendre brièvement la séance afin d'accueillir le D<sup>f</sup> Lassina Zerbo, Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'OTICE.

*La séance est brièvement suspendue.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Mesdames et Messieurs les Représentants, je saisis cette occasion pour exprimer mes plus sincères condoléances à la suite du décès – dont vous avez peut-être déjà eu connaissance par les médias et, officiellement, par le Bureau de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à Genève – du Directeur général de l'AIEA, M. Yukiya Amano, un homme dont le dévouement et le professionnalisme étaient extraordinaires. Pendant plus de dix ans, M. Amano a déployé des efforts inlassables pour faire de l'AIEA une agence au service de la communauté internationale, et il a œuvré en faveur de l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire au profit des peuples du monde entier. Il a mené une longue et éminente carrière diplomatique au service de la non-prolifération, et nous nous souviendrons tous de son dévouement et de son profond engagement en faveur du multilatéralisme dans ce domaine. Afin d'exprimer nos plus sincères condoléances à l'AIEA, au Gouvernement et au peuple japonais ainsi qu'à sa famille, tous endeuillés par cette immense perte, j'invite tous les États membres de la Conférence du désarmement à observer une minute de silence à la mémoire de M. Yukiya Amano.

Je vous invite à vous lever afin d'observer une minute de silence.

\*\*\*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je tiens à accueillir chaleureusement notre invité, le D<sup>f</sup> Lassina Zerbo, Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, mais avant cela, je souhaite donner la parole à la Représentante de l'Agence internationale de l'énergie atomique à Genève, M<sup>me</sup> Meena Singelee, qui va faire une brève déclaration.

**M<sup>me</sup> Singelee** (Agence internationale de l'énergie atomique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole. Au nom de l'Agence internationale de l'énergie atomique, je tiens à vous exprimer, ainsi qu'aux États membres de la Conférence, ma gratitude pour les paroles chaleureuses de condoléances que vous nous avez adressées au cours de la semaine écoulée en hommage à notre Directeur général, M. Yukiya Amano. Encore merci, Monsieur le Président.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je souhaite à nouveau une chaleureuse bienvenue au Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le remercie d'avoir accepté de s'adresser à la Conférence du désarmement. Monsieur, vous avez la parole.

**M. Zerbo** (Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, cher ami, merci.

Je vous remercie toutes et tous de m'avoir invité à prendre la parole devant la Conférence du désarmement.

Monsieur le Président, nous venons d'observer une minute de silence en l'honneur de notre cher ami et collègue, le Directeur général Yukiya Amano. J'ai adressé un message au nom du personnel de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) il y a quelques jours. M. Amano était un collègue très apprécié à Vienne, une personne profondément attachée à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Il va nous manquer.

Nous adressons nos condoléances au personnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Pour vous tous, nous sommes une famille. Nous sommes réunis à la Conférence du désarmement pour œuvrer ensemble non seulement en faveur de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, mais aussi pour défendre notre noble cause : la non-prolifération et le désarmement.

Monsieur le Président, je vous remercie. C'est un plaisir de revenir à Genève, et plus particulièrement à la Conférence du désarmement, qui est, bien entendu, l'instance au sein de laquelle le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a été négocié. Cela fait vingt-trois ans que ces négociations ont abouti et que le Traité a été adopté par l'Assemblée générale. Chaque personne ici présente a conscience que les choses sont bien différentes aujourd'hui.

Sans vouloir minimiser les difficultés auxquelles nous sommes tous confrontés, je souhaite profiter du temps qui m'est imparti pour rappeler certains des progrès tangibles qui ont été réalisés, dans la perspective de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui se tiendra l'année prochaine – et ce, dans le but de réfléchir aux résultats que nous pouvons atteindre, au lieu de nous attarder sur les aspects négatifs. Vous conviendrez tous, je suis certain, que le sentiment de négativité qui prévaut est déjà largement suffisant sans que je vienne y ajouter mon grain de sel.

Permettez-moi de faire le point sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Près d'un an et demi s'est écoulé depuis ma dernière intervention à la Conférence. Dans l'intervalle, l'OTICE a poursuivi ses travaux sur l'universalisation du Traité. Le Traité compte à ce jour 184 signataires, dont 168 l'ont ratifié, grâce à une nouvelle signature – celle de Tuvalu – et deux nouvelles ratifications – par la Thaïlande et le Zimbabwe.

Pour des raisons évidentes, lorsque nous évoquons l'adhésion au Traité, nous accordons généralement la priorité à la ratification des pays figurant à l'annexe 2, mais chaque nouvelle adhésion est une victoire. À l'heure où la non-prolifération et le désarmement nucléaires sont réputés dans l'impasse, il s'agit d'un progrès concret et continu, que nous devrions tous apprécier à sa juste valeur.

Bien entendu, nous poursuivons également nos efforts de renforcement de la confiance, d'éducation et de sensibilisation auprès des États visés à l'annexe 2, dans le but de créer les conditions propices qui les amèneraient à envisager de signer et/ou de ratifier le Traité.

Dans cet esprit, la Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, également connue sous le nom de Conférence convoquée en vertu de l'article XIV, se tient tous les deux ans pour promouvoir l'entrée en vigueur du Traité. La onzième conférence organisée en application de l'article XIV, qui se tiendra à New York le 25 septembre, donnera aux États l'occasion de renouveler leur engagement en faveur du Traité en tant qu'élément central du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

S'agissant de l'évolution du régime de vérification, j'ai le plaisir d'annoncer que la mise en place de ce système est sur le point d'être achevée. La mise en place progressive du système a permis d'atteindre un niveau de maturité, de préparation et de pertinence qui a été démontré à de nombreuses occasions et dans diverses circonstances. Nous avons installé ou certifié plusieurs nouvelles stations importantes du Système international de surveillance au cours des dernières années. Il convient de souligner en particulier que la dernière station hydroacoustique des îles Crozet, en France, a été certifiée, ce qui marque une étape

importante vers l'achèvement du processus de mise en place du système de vérification. Cinq stations ont été certifiées en Chine : 2 stations du réseau primaire de surveillance sismologique et 3 stations de surveillance des radionucléides.

Parmi les autres réalisations, on peut citer la certification d'une station de surveillance des infrasons et d'une station de surveillance des radionucléides dans les îles Galapagos, en Équateur, ainsi que la certification de stations et de laboratoires de surveillance des radionucléides dans la Fédération de Russie, en Éthiopie, au Royaume-Uni, en Italie et en France. Le développement et la mise en service du Système international de surveillance sont en grande partie imputables aux efforts de vos collègues, les Représentants permanents à Vienne, qui nous ont permis d'atteindre cet objectif.

Le Centre international de données continue de traiter et d'analyser les données recueillies dans les stations de surveillance, lesquelles sont partagées avec 1 300 institutions dans 130 pays. Outre les progrès enregistrés régulièrement par le Système international de surveillance, les capacités du Centre international de données ne cessent de se développer, permettant ainsi d'atteindre un bien meilleur seuil de détection que ce que l'on aurait pu imaginer lorsque le Traité a été négocié. L'OTICE continue également de préparer l'entrée en vigueur du Traité en renforçant ses capacités d'inspection sur place. Elle s'emploie notamment à mettre au point des éléments d'inspection sur place, à mener des inspections expérimentales et à évaluer ses activités d'inspection sur place.

Le mois dernier, nous avons inauguré notre centre permanent d'appui technologique et de formation (TeST) à Seibersdorf, en Autriche. Il s'agit d'un site moderne spécialement dédié à toutes les technologies relevant du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et aux futurs exercices de renforcement des capacités et de formation que nous mènerons au profit de la communauté internationale. C'est le signe que le Traité est à présent bien établi et qu'il fait partie de notre héritage collectif pour les générations futures.

Passons maintenant au Traité et à la non-prolifération et au désarmement. Depuis ma dernière intervention à la Conférence du désarmement, nous avons fait un grand pas en avant vers la Conférence d'examen de 2020. Le Comité préparatoire s'est réuni à trois reprises et, malheureusement, les divergences de vues sur des questions clefs ont, dans certains cas, contribué à creuser le fossé entre les États parties. Mais ne soyons pas fatalistes. Tout n'est pas perdu. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, pierre angulaire du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires, a fait preuve d'une résilience remarquable par le passé. Il s'est également montré ouvert aux vecteurs de changement positifs extérieurs, dont le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires constitue un parfait exemple.

Il est toujours utile de rappeler le lien intrinsèque qui existe entre les deux instruments. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires énonce, dans son préambule, la détermination des Parties de chercher à assurer l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires à tout jamais et de poursuivre les négociations à cette fin.

De surcroît, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a joué un rôle essentiel dans le processus d'examen du Traité sur la non-prolifération. Il a souvent servi à apprécier la détermination des États dotés d'armes nucléaires à s'acquitter de leurs obligations en matière de désarmement au titre de l'article VI. La conclusion d'un traité d'interdiction des essais a constitué l'une des trois grandes décisions qui ont permis la prorogation illimitée du Traité sur la non-prolifération en 1995, et la promotion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a été la première mesure concrète de désarmement convenue par les États parties au Traité sur la non-prolifération en 2000. Au risque de paraître trop théâtral, on pourrait affirmer que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a « sauvé » le Traité sur la non-prolifération en des temps passés marqués par de fortes tensions, et qu'il peut récidiver.

À l'approche de la Conférence d'examen de 2020 et de ce qui suivra, nous devons prendre grand soin de préserver l'intégrité des institutions et des instruments dont nous disposons, et d'instaurer la confiance en eux et autour d'eux. Cela signifie qu'il faut maintenir et préserver le Traité sur la non-prolifération et l'ensemble des responsabilités qui

en découle, dont l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires fait partie intégrante.

Une issue positive de la Conférence d'examen reviendrait à reconnaître les résultats obtenus jusqu'à présent dans la mise en place de l'architecture de non-prolifération et de désarmement et à préserver celle-ci à l'avenir, tout en créant un espace de dialogue et de mobilisation sur les questions « de premier plan » et « de second plan ».

Il est essentiel de créer un climat de confiance. Bien qu'il soit tentant de se concentrer sur la détérioration des relations, certains éléments positifs sont porteurs d'espoir. Il convient de saluer les initiatives et les mécanismes – tant bilatéraux que multilatéraux – qui favorisent les discussions sur les questions nucléaires.

À cet égard, la récente reprise, ici à Genève, des pourparlers entre les États-Unis et la Fédération de Russie constitue une étape importante. La rencontre entre les chefs d'État des États-Unis et de la République populaire démocratique de Corée, qui s'est tenue fin juin, est également encourageante, dans la mesure où elle ouvre la voie à des avancées dans la péninsule coréenne. Lors de ma dernière intervention à la Conférence du désarmement, certains nourrissaient le vague espoir que les Jeux olympiques d'hiver débouchent sur un dialogue Nord-Sud, mais rien ne laissait présager les énormes progrès qui allaient être réalisés. Cela démontre à quel point la situation peut évoluer rapidement et que nous devons être prêts à parer à toute éventualité.

Comme je l'ai déjà dit, l'OTICE est disposée, dans le cadre de son mandat et avec l'approbation de ses États membres, à mettre ses compétences, ses technologies et ses moyens de surveillance au service de tout processus multilatéral visant à confirmer la fermeture du site d'essais nucléaires de Punggye-ri. Ce partenariat pourrait revêtir n'importe quelle forme convenue entre les parties, comme la participation d'experts au sein d'une équipe multinationale.

Dans le même temps, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires peut contribuer à instaurer la confiance entre les parties. En cas d'accord sur une dénucléarisation vérifiable, une interdiction des essais nucléaires pourrait constituer une mesure provisoire en attendant la ratification du Traité par la République populaire démocratique de Corée. L'OTICE et son régime de vérification peuvent être expressément sollicités pour vérifier cet aspect de l'accord.

Même si la signature et/ou la ratification ne sont pas à la portée de la Corée du Nord à ce stade, le pays pourrait néanmoins envisager de devenir observateur de l'OTICE, à l'instar du Pakistan et de Cuba. Ce faisant, il pourrait se familiariser avec les capacités de vérification technique liées au Traité et en tirer des bénéfices accessoires, tels que l'utilisation des données du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour la prévention et l'atténuation des catastrophes. Et tout cela, bien entendu, devra être approuvé par notre Commission préparatoire.

Monsieur le Président, chers Représentants, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est une mesure pratique et efficace en faveur de la non-prolifération nucléaire, et il constitue un élément indispensable à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. La réalisation de progrès dans le cadre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires aurait sans aucun doute une incidence positive sur le processus du Traité sur la non-prolifération et contribuerait à résoudre d'autres problèmes.

Le monde récolte déjà les bienfaits du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui établit de facto une norme mondiale contre les essais nucléaires. Toutefois, à défaut d'une action résolue et urgente, ces bienfaits demeurent compromis.

En tant que Représentants et délégués à la Conférence du désarmement, votre rôle de chef de file peut faire la différence à cet égard. Dans la perspective de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération de 2020, ne cédon pas au désespoir, mais apprécions plutôt à sa juste valeur – et complétons – l'architecture que nous avons créée au prix de tant d'efforts.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le D<sup>r</sup> Lassina Zerbo pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Aliyar Azeez, Représentant permanent de Sri Lanka. Monsieur, vous avez la parole.

**M. Azeez** (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je tiens à saluer tous mes collègues présents dans la salle. Permettez-moi tout d'abord de vous remercier de m'avoir invité à présenter un exposé dans le cadre du débat d'experts qui se tient aujourd'hui sur le désarmement nucléaire. Je me dois de mentionner ici que plus le désir de m'en retirer était grand, plus vous m'y avez entraîné.

Je souhaite également me joindre à vous et à mon distingué collègue et ami, le D<sup>r</sup> Lassina Zerbo, pour exprimer nos sincères condoléances à la suite du décès prématuré de Yukiya Amano. J'ai d'ailleurs eu l'insigne honneur d'être assis à ses côtés et de bénéficier de ses conseils alors que je présidais la cinquante-neuvième Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique à Vienne en 2014.

Permettez-moi également de souhaiter une chaleureuse bienvenue au D<sup>r</sup> Zerbo, Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui est venu à Genève pour s'adresser à la Conférence. Il a prononcé un magnifique discours, et je suis convaincu que celui-ci regorge d'idées et de considérations que nous pourrions intégrer et sur lesquelles nous pourrions réfléchir à mesure que nous avancerons. C'est un honneur et un plaisir de vous écouter. Bien entendu, j'espère que vous aurez l'occasion de participer plus étroitement à ce débat.

Monsieur le Président, dans l'ordre international de l'après-Deuxième Guerre mondiale, aucune autre question liée à la sécurité n'est demeurée aussi complexe et sensible que celle du désarmement nucléaire. Il est frappant de constater que, depuis des décennies, cette question est parvenue à traverser le tourbillon des préoccupations internationales en n'entraînant que peu de changements dans son sillage.

Au fil des siècles, l'humanité a appris une dure mais éloquente leçon, à savoir que si l'accumulation d'armements est un trait caractéristique qui se manifeste lorsque les êtres humains font face à des menaces réelles ou supposées, le désarmement est quant à lui un exercice compliqué et de longue haleine. Une fois que les armements sont en place, il est dans la nature humaine de chercher à les utiliser, non seulement pour garantir sa sécurité, qui était la raison première de leur acquisition ou de leur production, mais aussi, souvent, pour obtenir un avantage sur d'autres acteurs perçus comme des rivaux ou des concurrents.

Dans le monde actuel, qui est à bien des égards fondé sur le renseignement, et dans lequel plusieurs autres forces entrent également en jeu, on ne peut guère affirmer que toutes les menaces qui se profilent à l'horizon sont toujours, d'ordinaire, réelles ou supposées. Selon une terminologie différente, nous pourrions dire que certaines d'entre elles seraient même le fruit d'une « perception induite » ou d'une « perception accrue ».

L'appel en faveur du désarmement nucléaire ou de l'élimination des armes nucléaires, comme chacun le sait, se fait entendre depuis les attaques menées sur Hiroshima et Nagasaki en 1945. Les années qui ont suivi ont vu émerger, au travers d'une dialectique évolutive, certains concepts et doctrines relatifs à l'emploi ou à la menace d'emploi d'armes nucléaires, ainsi qu'à l'utilisation de l'énergie et de la technologie nucléaires. Les concepts et les doctrines ont évolué au fil des ans, en fonction des intérêts stratégiques particuliers poursuivis par les différents États dotés d'armes nucléaires, ainsi que de la puissance relative et de l'espace géopolitique des autres États qu'ils cherchaient à annihiler.

En tant que spécialistes des relations internationales, nous avons connaissance des épisodes de la guerre froide au cours desquels des États dotés d'armes nucléaires ont menacé d'employer ces armements les uns contre les autres.

Néanmoins, la guerre froide, bien qu'elle ait indirectement contribué à instaurer un équilibre stratégique des forces sur la scène mondiale, a fait émerger une réalité ; celle où les États dotés d'armes nucléaires se sont abstenus, de manière générale, de recourir effectivement aux armes nucléaires les uns contre les autres. À certaines périodes de la guerre froide, pendant lesquelles un affrontement nucléaire était sur le point d'éclater, la diplomatie, de par les diverses formes qu'elle revêt, a joué un rôle essentiel en contribuant à

apaiser les tensions, amenant ainsi les États à prendre conscience de la futilité d'une guerre déclenchée ou déterminée par l'emploi d'armes nucléaires.

La création de l'Agence internationale de l'énergie atomique en tant qu'organisation autonome en 1957 a permis de mettre l'accent sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. La nécessité d'utiliser l'énergie et la technologie nucléaires à des fins non militaires a ainsi été reconnue. Malheureusement, comme nous l'avons vu par la suite, le concept a suscité certaines des polémiques habituellement associées à l'emploi des armes nucléaires. Pourtant, le renforcement de la compréhension mutuelle et l'instauration d'un climat de confiance étaient nécessaires pour permettre aux États de progresser sur la voie des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, afin que les sources, matières ou technologies destinées à des utilisations pacifiques ne soient pas détournées pour développer des armes nucléaires.

Monsieur le Président, c'est dans ce contexte que, dès 1965, les négociations ont commencé afin de parvenir à un traité portant sur différents aspects de la maîtrise des armements nucléaires – le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cependant, les négociations entourant le Traité se sont déroulées dans un contexte de sécurité stratégique au sein duquel les intérêts de certains États ont influencé l'évolution du Traité.

Le Traité est entré en vigueur en 1970, et la question de son renouvellement s'est posée en 1995, alors qu'un éminent diplomate sri-lankais, l'Ambassadeur Jayantha Dhanapala, présidait la Conférence d'examen et de prorogation du Traité.

Dans l'intervalle, entre 1965 et 1990, le monde a assisté à la signature de traités de maîtrise des armements entre les grandes puissances. Le Traité sur la limitation des systèmes antimissiles balistiques, le Traité sur la réduction des armes stratégiques (START I) et le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire figuraient parmi les principaux accords qui, dans l'ensemble, ont concouru à la maîtrise des armements nucléaires, donnant ainsi une certaine impulsion aux initiatives dans ce domaine.

Comme nous le savons tous, l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, la non-prolifération nucléaire et le désarmement nucléaire constituent les trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et font partie intégrante des efforts mondiaux visant à consolider la paix et la sécurité internationales. Le Traité a cependant été négocié dans un contexte stratégique particulier – sa mise en œuvre a ainsi débouché sur des niveaux de conformité variables de la part des États parties, quelques États ayant décidé de ne pas adhérer au Traité.

Comme tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, ces derniers avaient à cœur de satisfaire à d'autres impératifs en matière de paix et de sécurité internationales, même en demeurant en marge du Traité, dans le cadre de leurs obligations générales découlant des dispositions spécifiques de la Charte des Nations Unies.

Il est de notoriété publique que le Traité, tel qu'il a été négocié et conclu, a permis aux États dotés d'armes nucléaires de conserver leurs arsenaux nucléaires tout en imposant la non-prolifération nucléaire. Son article VI a également ouvert la voie à un véritable désarmement nucléaire. Néanmoins, les disparités qui ont résulté de la mise en œuvre du Traité, notamment en raison de sa structure propre, et de son utilisation ou de sa mauvaise utilisation par les parties, ainsi que les approches adoptées par les États qui ont choisi de demeurer en dehors du cadre du Traité, ont suscité de nombreuses questions.

L'une des préoccupations majeures découlant du caractère inégal des dispositions du Traité concerne également l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, que la plupart des États, en particulier les États en développement, considèrent comme leur droit souverain. Les contraintes d'ordre pratique qui entravent les utilisations pacifiques privent encore les pays en développement de la possibilité d'exercer effectivement ce droit.

Néanmoins, des efforts ont été déployés pour permettre l'accès aux utilisations pacifiques, par la mise en place d'une série de mesures, notamment en matière de garanties, de sûreté et de sécurité. Il faut toutefois reconnaître que la voie vers l'utilisation pacifique n'a jamais été un long fleuve tranquille et qu'elle doit faire l'objet de débats approfondis. Cette question est mise en évidence dans le débat sur le désarmement nucléaire qui se tient

aujourd'hui en raison de son incidence sur les deux autres piliers, à savoir la non-prolifération et le désarmement.

Monsieur le Président, la non-prolifération nucléaire était en soi un concept clair lorsque cette question a été examinée au moment de la négociation du Traité. Cependant, les traités, tout comme les constitutions, sont mis en œuvre par les pays et les peuples et, bien souvent, ceux-ci ont tendance à vouloir acquérir un espace et un avantage stratégiques en utilisant les outils qu'ils considèrent comme les plus vitaux pour leur survie et leur développement.

Par conséquent, la non-prolifération a été, dès le départ, en proie à la dure réalité des rivalités stratégiques entre puissances. Cela étant, la prise de conscience des conséquences catastrophiques, tant humanitaires qu'écologiques, qui résulteraient de l'emploi d'armes nucléaires par les pays qui en sont dotés, dans le cadre de la doctrine de la destruction mutuelle assurée, constitue un argument de poids contre l'emploi réciproque d'armes nucléaires par ces États. Le concept de « non-recours en premier », avec toutes les restrictions énoncées dans les doctrines militaires des États dotés d'armes nucléaires, est pour l'essentiel le fruit de cette prise de conscience prudente.

S'agissant des conséquences humanitaires, Monsieur le Président, il est inévitable que l'attention se porte sur l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice en 1996, dans lequel le célèbre juriste sri-lankais, C. G. Weeramantry, juge et Vice-Président de la Cour, a estimé que l'emploi et la menace d'emploi des armes nucléaires étaient incompatibles avec le droit international et avec les fondements sur lesquels il repose.

La pertinence du concept de « non-recours en premier », la prise de conscience de la futilité que revêt l'emploi réciproque d'armes nucléaires par les États dotés d'armes nucléaires et l'importance primordiale d'éviter une course aux armements nucléaires ont conduit, au fil des ans, à la conclusion d'ententes et d'accords intrarégionaux dans certaines parties du monde – à quelques notables exceptions près, bien entendu – sur la création de zones exemptes d'armes nucléaires.

Aussi positive que soit cette avancée, il est utile de noter qu'au terme de la guerre froide, les nouvelles forces qui sont apparues dans le paysage de la sécurité internationale ont fait basculer ce qui constituait essentiellement un équilibre stratégique entre les grandes puissances pendant la guerre froide vers un nouveau palier de concurrence entre puissances dans des contextes régionaux et sous-régionaux particuliers.

Cela explique en partie les exceptions notables au concept de « zones exemptes d'armes nucléaires ». À ce stade, il convient de mentionner que la décision d'œuvrer en faveur de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient fait partie intégrante du consensus global dégagé lors de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation.

Si des progrès ont été réalisés à des degrés divers tant en ce qui concerne les utilisations pacifiques que la non-prolifération, préservant ainsi le monde d'une guerre nucléaire depuis 1945, un appel important de l'humanité, à savoir le désarmement nucléaire, demeure cependant sans réponse. Cet appel ne cesse de s'intensifier, malgré certains progrès accomplis jusqu'au milieu des années 1990, puis en 2017, année au cours de laquelle le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a été adopté.

On ne saurait trop insister sur l'importance de conclure un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant pour garantir efficacement les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes.

Monsieur le Président, nul ne peut ignorer le contexte général et les développements qui ont suivi et qui ont abouti à la création de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation en matière de désarmement. Reconnue à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en 1978, la Conférence a mené un processus long et laborieux pour faire avancer la négociation des traités relatifs au désarmement.

Toutefois, les succès enregistrés ont surtout trait au désarmement dans le domaine des armes classiques, notamment la Convention sur les armes chimiques. Par le passé, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a constitué une avancée majeure sur la voie du désarmement nucléaire. Celui-ci a été négocié à la Conférence et adopté par l'Assemblée générale dans sa version définitive en 1996.

Cette période faisait suite à la fin de la guerre froide et, dans les années 1990, alors que les conflits armés internes se substituaient de plus en plus aux conflits internationaux, le climat qui régnait alors à l'échelle internationale a favorisé le développement d'initiatives portant sur différents aspects de la question du désarmement.

Monsieur le Président, la toute première manifestation de l'engagement et de l'appel en faveur du progrès est apparue dans l'Ordre du jour de la communauté internationale en matière de désarmement pour l'année 1994 et au-delà, une publication contenant les déclarations de l'ancien Secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali. Celle-ci comportait deux textes importants : 1) le discours du Secrétaire général au Conseil consultatif pour les questions de désarmement du 12 janvier 1994 ; et 2) le message du Secrétaire général à la Conférence du désarmement du 25 janvier 1994.

En effet, l'Ordre du jour en matière de désarmement, tel qu'il apparaît dans ces deux documents, évoque les défis de sécurité qui se sont posés dans le paysage de la paix et de la sécurité internationales au lendemain de la guerre froide et au moment où l'Organisation des Nations Unies lançait une série de nouvelles conférences internationales visant à adopter des documents finaux sur de vastes thématiques telles que les femmes, la population, les droits de l'homme, l'environnement et le développement social.

Il est intéressant de noter que tous ces processus désignaient invariablement la paix et la sécurité comme des conditions essentielles et des objectifs recherchés par l'humanité pour réaliser des progrès. Toutefois, il est paradoxal que ce lien entre la paix et la sécurité, d'une part, et le développement humain et le progrès, d'autre part, devenus une décennie plus tard la sécurité humaine, n'ait pas permis d'aller plus loin et de concrétiser un élément essentiel de la sécurité internationale, à savoir le désarmement.

Si l'on compare l'Ordre du jour en matière de désarmement présenté par le Secrétaire général en 1994 avec le Programme de désarmement lancé par l'actuel Secrétaire général, M. António Guterres, en mai 2018, on peut distinguer une différence tant en termes de portée que d'intensité des obstacles qui ont parsemé le chemin vers la paix et la sécurité entre 1994 et 2018, soit un périple de près d'un quart de siècle.

La dynamique imprimée aux négociations au sein de la Conférence, et la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui s'en est suivie, ne s'est malheureusement pas reproduite dans d'autres initiatives pendant l'interrègne idéologique de près de vingt-cinq ans, alors même que la Conférence a vu le nombre de ses membres augmenter en 1995, la rendant plus représentative qu'elle ne l'était auparavant.

Face à la disparition de cette dynamique et à l'émergence de nouveaux paramètres stratégiques au niveau mondial, en particulier avec le réalignement des forces survenu depuis lors, il est pour ainsi dire évident que le paysage de la sécurité internationale s'est progressivement effrité, malgré quelques avancées au niveau régional, notamment grâce à la création de plusieurs zones exemptes d'armes nucléaires, et – pour donner un exemple international qui ne résulte pas de la Conférence – le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

La perspective de parvenir à une non-prolifération nucléaire durable et à un désarmement nucléaire équilibré, complet et progressif est source de nombreuses préoccupations. Ces préoccupations concernent notamment la non-prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires, le principe de « non-recours en premier », les mesures de confiance, la vérification, la transparence dans le domaine des armements, la résolution des lacunes juridiques découlant de l'article VI du Traité sur la non-prolifération, la concrétisation des utilisations pacifiques de l'énergie et de la technologie nucléaires, l'efficacité des garanties nucléaires et la question de la mise au point de nouvelles garanties en fonction des progrès technologiques, les mesures à prendre pour donner suite aux résultats négociés des Conférences d'examen du Traité sur la non-prolifération, celles de

1995, 2000 et 2010 en particulier, les zones exemptes d'armes nucléaires ou d'armes de destruction massive et la nécessité de réduire le risque nucléaire.

Parmi les autres domaines qui revêtent une importance équivalente, voire plus grande encore, figurent les garanties négatives de sécurité, la prévention d'une course aux armements dans l'espace, l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et les défis nouveaux et émergents. La problématique des matières fissiles, il faut le préciser, se situe à la croisée de la non-prolifération nucléaire et du désarmement nucléaire, ou au cœur de l'un ou de l'autre, suivant la manière dont sont abordées les particularités ou les spécificités de cette question.

Il est utile de souligner, à ce stade, la nécessité de négocier et de conclure rapidement un traité universel, non discriminatoire et effectivement vérifiable sur le plan international interdisant la production de matières fissiles.

Une composante essentielle de la question du désarmement nucléaire, qui devrait être reconnue comme une priorité absolue pour l'humanité aujourd'hui, a trait à la mise en œuvre des 13 mesures concrètes pour une action systématique et progressive visant à appliquer l'article VI du Traité sur la non-prolifération, adoptées dans le Document final de la Conférence d'examen de 2000, et du Plan d'action en 64 mesures, adopté dans le Document final de la Conférence d'examen de 2010. Parmi les autres priorités, citons la création de zones exemptes d'armes nucléaires en tant que mesures concrètes visant à interdire les armes nucléaires et l'obtention d'un résultat global et équilibré dans le cadre d'un processus de consultation efficace et constructif lors de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération de 2020, année qui marquera le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité.

Monsieur le Président, avant de conclure cette présentation aujourd'hui, je me dois d'insister sur trois points fondamentaux, et je vous remercie, ainsi que toutes les délégations, pour votre patience.

Premièrement, il est important que soit préservée l'actuelle architecture du désarmement, qui a été établie au fil des décennies. Tel est l'appel lancé par le Secrétaire général de l'ONU dans son Programme de désarmement. La mise en place de cette architecture a nécessité des efforts laborieux et mobilisé des ressources considérables en termes de négociation, d'institutionnalisation et de mise en œuvre. Il faut à tout prix éviter sa dissolution.

Deuxièmement, il est indispensable que des mesures concrètes soient prises au sein de la Conférence, en tant qu'unique instance multilatérale de négociation en matière de désarmement, afin de parvenir à un programme de travail équilibré et complet et de procéder à un examen de fond des autres points inscrits à son ordre du jour. Il convient de reconnaître le caractère indissociable et interdépendant de chaque thématique à l'ordre du jour, mais le désarmement nucléaire doit demeurer l'objectif ultime, lequel devrait être atteint par voie de négociation et de finalisation dans le cadre d'efforts progressifs, globaux et transparents.

Troisièmement, il est nécessaire d'envisager une nouvelle approche pour déterminer la meilleure façon dont le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pourrait compléter le triangle d'universalisation associant la ratification, l'annexe 2 et le Secrétariat technique provisoire. Je note en particulier que, sauf erreur de ma part, plus de 90 % du Système international de surveillance est déjà en place.

Malgré les divergences de vues qui sont davantage influencées par des considérations stratégiques ou la relativité des paramètres de sécurité régionale ou mondiale, il n'en reste pas moins que, pour la plupart des pays, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires constitue un maillon essentiel entre la non-prolifération et le désarmement. La Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et son Secrétaire exécutif méritent toute notre gratitude pour les approches novatrices auxquelles ils ont recours pour mettre en pratique les dispositions du Traité au profit de l'humanité dans les domaines essentiels qui relèvent de son mandat.

Nombreux sont ceux qui s'inquiètent de ce que l'article VI du Traité sur la non-prolifération ne constitue pas une norme juridique suffisamment solide pour inciter les

États parties à progresser sur la voie du désarmement nucléaire. L'article VI offre sans nul doute un cadre plus large pour atteindre l'objectif de désarmement. On peut aisément comprendre les préoccupations que suscite la corrélation entre la poursuite du désarmement nucléaire et l'environnement de sécurité nucléaire.

Toutefois, la poursuite du désarmement nucléaire ne saurait être subordonnée, dans un modèle à sens unique, à l'argument selon lequel ce désarmement ne peut être réalisé aussi rapidement que prévu en raison du climat de sécurité qui prévaut à un moment donné. Il est important de renforcer la confiance, pas nécessairement pour garantir l'avènement d'un environnement pacifique, mais pour tenter de parvenir à un désarmement complet et global, selon une approche progressive.

Dans ce contexte, même s'il est entendu que l'article VI représente une lacune juridique, il est évident que, dans la mesure où des efforts sont déployés pour combler cette lacune, d'autres éléments de l'article VI qui relèvent du domaine moral doivent continuer à guider les États pour leur permettre de conforter la volonté et la détermination politiques nécessaires au travers d'un engagement soutenu et constructif.

Outre ce qui précède, il convient de noter que deux autres points importants sont rarement mis en avant lors des débats consacrés aux préoccupations liées au désarmement. Ainsi, Sri Lanka insiste régulièrement sur ces deux points afin de garantir qu'une attention particulière leur est accordée, et elle fait observer qu'ils sont essentiels pour définir la trajectoire des efforts mondiaux en faveur du désarmement en général et du désarmement nucléaire en particulier.

Premièrement, il est aujourd'hui plus important que jamais de promouvoir l'éducation et la formation en matière de désarmement et de non-prolifération, de façon à aborder les aspects de fond, y compris les questions nouvelles et émergentes. Le manque de perspectives, qu'il s'agisse de formations ou d'autres mesures de sensibilisation, ne peut que contribuer à perpétuer l'impasse actuelle.

Deuxièmement, il est impératif de garantir la prise en compte systématique des questions de genre dans le débat sur le désarmement et la non-prolifération. Même en suivant la logique défendue par certains États selon laquelle il existe une corrélation entre le désarmement nucléaire et le climat de sécurité internationale, la dimension de genre demeure essentielle, non seulement pour contribuer à ce climat, mais aussi pour veiller à ce qu'il reflète le concept de sécurité humaine dans son intégralité.

S'agissant de la formation, nous nous félicitons de l'initiative prise par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement et le Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies de lancer un programme d'initiation aux domaines clefs du désarmement à l'attention des jeunes diplomates et des diplomates récemment arrivés à Genève. Nous invitons instamment toutes les parties prenantes, y compris les États Membres, à intensifier leurs efforts dans ces deux domaines. Ceux-ci sont essentiels pour donner aux jeunes générations les moyens d'agir en matière de désarmement, en particulier dans le monde en développement, et pour contribuer à la poursuite de négociations – axées sur des informations exhaustives, sur une représentation équilibrée et sur les résultats – sur les questions les plus importantes, lorsque l'occasion se présentera ou lorsque cela sera nécessaire. Et j'aimerais qu'elle se présente bientôt.

Monsieur le Président, étant donné que le contexte de sécurité dans la plupart des régions, ainsi qu'au niveau mondial, ne cesse de se dégrader, comme mentionné précédemment, il est plus que jamais essentiel et urgent que la Conférence prenne toutes les mesures possibles pour reprendre les discussions sur les questions de fond, le désarmement et la non-prolifération nucléaires étant les plus importantes d'entre elles.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Azeez pour sa présentation. Je donne à présent la parole à M. Robert Müller, Représentant permanent adjoint de l'Autriche auprès de la Conférence du désarmement.

**M. Müller** (Autriche) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à souhaiter une chaleureuse bienvenue à notre invité de marque venu spécialement

de Vienne aujourd'hui. Chers Représentants, la non-prolifération des armes nucléaires et les progrès en matière de désarmement nucléaire revêtent une importance cruciale pour la paix et la sécurité internationales. Les régimes de non-prolifération et de désarmement sont étroitement liés par des traités complémentaires qui se renforcent mutuellement, notamment des accords bilatéraux, multilatéraux, régionaux et internationaux.

La Conférence du désarmement est investie d'un mandat unique et a un rôle essentiel à jouer dans ce contexte. La séance d'aujourd'hui consacrée au point 1 de l'ordre du jour – relatif à la cessation de la course aux armements et au désarmement nucléaire – arrive à point nommé. Et je suis ravi de m'adresser à la Conférence en qualité d'intervenant.

Dès 1978 – alors que certains de nos distingués Représentants ici présents n'étaient même pas nés – la première session spéciale de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a mis en évidence la nécessité de progresser sur la voie du désarmement nucléaire et de l'élimination totale des armes nucléaires : « Les armes nucléaires sont celles qui menacent le plus gravement l'humanité et la survie de la civilisation. Il est essentiel d'arrêter et d'inverser la course aux armements nucléaires sous tous ses aspects afin d'éliminer le risque d'une guerre mettant enjeu des armes nucléaires. L'objectif final est de ce point de vue l'élimination complète de ces armes. ».

Ce raisonnement montre clairement pourquoi la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire constituent également le point le plus important de l'ordre du jour de cet organe. À l'instar du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement reconnaît les conséquences dévastatrices qui découleraient de l'emploi d'armes nucléaires. Le principe qui sous-tend les efforts de désarmement international est la prévention des conséquences humanitaires catastrophiques d'une explosion nucléaire – qu'elle soit intentionnelle, accidentelle ou le résultat d'une erreur de calcul. Nul n'ignore que le nombre de têtes nucléaires a été réduit de manière considérable depuis l'apogée de la guerre froide. Cependant, l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm estime qu'aujourd'hui, 13 800 ogives sont toujours opérationnelles. La plupart d'entre elles ont une puissance de destruction bien supérieure à celle dont le monde a été témoin à Hiroshima et à Nagasaki. De même, les vecteurs sont devenus de plus en plus sophistiqués. Les conséquences humanitaires catastrophiques qui résulteraient d'une explosion nucléaire qu'aucune frontière ne pourrait contenir et face à laquelle il n'existe aucune capacité de réaction rendent d'autant plus urgente la réalisation de progrès en matière de désarmement nucléaire.

Le débat d'experts de ce jour nous donne l'occasion de faire le point sur la contribution de la Conférence à son objectif premier – à savoir le désarmement nucléaire – et, peut-être encore plus important, de tenter de trouver un éventuel terrain d'entente qui pourrait permettre de remettre la Conférence au travail et de relancer les négociations.

Monsieur le Président, depuis la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, les négociations portant sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ont constitué le succès le plus remarquable dans le domaine du désarmement nucléaire, qui est au cœur des travaux de la Conférence. Le Traité est un instrument clef du régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires, mais plus de deux décennies après la conclusion des négociations, il n'est toujours pas entré en vigueur. Son universalisation et, surtout, sa signature et sa ratification sans délai par les États visés à l'annexe 2 constitueraient une étape cruciale pour faire progresser les efforts de non-prolifération et de désarmement nucléaires.

Je saisis cette occasion pour remercier la Belgique et l'Iraq des efforts qu'ils ont déployés en tant que coordonnateurs de la Conférence convoquée en vertu de l'article XIV du Traité et pour féliciter l'Algérie et l'Allemagne pour leur désignation en tant que Présidentes de la prochaine Conférence.

Monsieur le Président, permettez-moi de remercier le Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), le D<sup>r</sup> Lassina Zerbo, d'être venu spécialement de Vienne pour prendre la parole devant la Conférence aujourd'hui. Il a souligné la contribution de la Commission préparatoire et du

Système international de surveillance à la vérification, au maintien et au renforcement de la norme mondiale contre les essais. Les capacités techniques de la Commission préparatoire viennent renforcer la vérification de la non-prolifération nucléaire et appuyer les efforts de désarmement. Il paraît donc logique de tirer le meilleur parti de cette expertise dans le cadre des efforts internationaux actuellement menés en matière de désarmement et de non-prolifération, notamment dans la péninsule coréenne.

M. Zerbo, outre vos inlassables actions de sensibilisation, je tiens à mentionner que j'ai été personnellement très impressionné par votre initiative qui a abouti à la création du Groupe de la jeunesse pour l'OTICE en 2016 à Vienne. Vous avez très vite compris qu'il était important de relancer le débat, d'accroître la sensibilisation, de recourir aux nouvelles technologies et de faire progresser l'universalisation et l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ainsi que de jeter les bases nécessaires au transfert de connaissances à la prochaine génération. Nous vous adressons un grand « Dankeschön » pour les efforts incessants que vous déployez à cet égard.

Le travail accompli par l'OTICE ces dernières années est également remarquable du point de vue du multilatéralisme efficace et de la création de synergies. Il est largement établi que les données fiables et de haute qualité qui ont été recueillies sont désormais utilisées par des scientifiques du monde entier pour des applications autres que nucléaires, allant de l'établissement de modèles climatiques aux systèmes d'alerte précoce aux tremblements de terre. Ses conférences « Sciences et techniques » servent régulièrement de plateforme d'échanges scientifiques multidisciplinaires et contribuent aux avancées scientifiques.

Le renforcement des liens entre la Conférence du désarmement et les institutions et instances connexes vient étayer et enrichir les travaux que nous menons pour remettre la Conférence sur les rails. Dans ce contexte, je vous encourage également à poursuivre, dans la mesure du possible, vos efforts de sensibilisation auprès du réseau élargi d'institutions basées à Genève, notamment l'Organisation météorologique mondiale et même l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN).

L'interdiction de la production de matières fissiles figure depuis longtemps au premier rang des priorités de cet organe. Pour l'Autriche, cette question est assurément mûre pour être négociée sans conditions préalables.

Monsieur le Président, dans le cadre du mandat clair mais ambitieux dont la Conférence est investie en tant qu'organe permanent de négociation sur le désarmement, l'ouverture de négociations multilatérales sur des mesures concrètes de désarmement nucléaire allant au-delà du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est malheureusement compromise. Traditionnellement, les négociations bilatérales et régionales en matière de désarmement ouvrent souvent la voie à la négociation d'accords multilatéraux dans le domaine du désarmement. Face à la complexification des relations bilatérales, les instances multilatérales constituent une plateforme privilégiée pour discuter et éventuellement aborder des questions sensibles, dans l'intérêt et pour la sécurité de tous.

Les deux plus grands États détenteurs sont investis d'une responsabilité particulière. Dans le passé, les réductions les plus significatives ont été rendues possibles grâce aux accords nucléaires bilatéraux conclus entre les États-Unis et la Russie, tels que le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et les traités START.

Dans le domaine de la non-prolifération, l'accord de Vienne de 2015 sur le Plan d'action global commun a marqué une étape historique. Aujourd'hui, nombre de ces réalisations majeures sont en péril. Une nouvelle course aux armements nucléaires serait non seulement contraire à l'esprit des initiatives de maîtrise des armements nucléaires menées depuis des décennies, mais elle serait également préjudiciable aux efforts de non-prolifération. Cela vaut aussi bien pour les ogives toujours plus sophistiquées que pour la modernisation, le remplacement et même le développement de nouveaux vecteurs, dont nous sommes actuellement témoins.

Devant le regain des tensions, il semble d'autant plus important de préserver le strict minimum, à savoir les progrès réalisés à ce jour, afin que le régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires puisse être maintenu.

Le respect des obligations et des engagements est primordial. Leur remise en question pourrait entraîner une remise en cause majeure de l'ensemble de l'architecture et avoir de graves conséquences indésirables sur la paix et la sécurité internationales. Comme nous le savons tous, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la pierre angulaire de notre régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. L'année 2020 sera importante pour le Traité, et pas uniquement parce qu'elle marquera le cinquantième anniversaire de son entrée en vigueur. Lors de la prochaine Conférence d'examen, nous nous pencherons sur la mise en œuvre du Traité et des engagements consensuels pris lors des cycles d'examen précédents. Mais il ne s'agit là que d'une partie de la tâche qui nous attend. En 2020, nous devons également nous accorder sur de nouvelles avancées sur la voie de l'objectif ultime du Traité, à savoir un monde exempt d'armes nucléaires.

Le plan d'action 2010 est la référence commune sur laquelle nous devons nous appuyer et que nous devons enrichir. Compte tenu des défis qui nous attendent et de l'échec de la Conférence d'examen de 2015, il est impératif que nous œuvrions de concert pour parvenir à un résultat qui consolidera le Traité et renforcera sa mise en œuvre.

L'Autriche souscrit résolument à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires tel qu'il ressort du Traité. La seule façon d'empêcher une guerre nucléaire et de prévenir les conséquences humanitaires catastrophiques liées aux armes nucléaires est l'élimination totale de ces odieuses armes de destruction massive. L'Autriche est d'avis qu'un monde exempt d'armes nucléaires est un monde plus sûr pour tous. C'est pourquoi elle a ratifié le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Il est également notoire que les zones exemptes d'armes nucléaires, qui englobent actuellement plus de 100 États, contribuent dans une large mesure à la paix et à la sécurité internationales. Les propos tenus par le Secrétaire général de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, Dato Lim Jock Hoi, ainsi que par les Représentants des États dotés d'armes nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération, en plénière de la Conférence en juin dernier, ont été encourageants, en ce sens qu'ils ont renouvelé leur engagement en faveur de l'avancement du Protocole au Traité de Bangkok.

Monsieur le Président, certains ont laissé entendre que nombre de nos discussions au sein de cette assemblée semblaient tourner en rond. Tout en gardant à l'esprit l'objectif qui consiste à sortir la Conférence de l'impasse, permettez-moi d'essayer de cerner, du point de vue de ma délégation, trois domaines de convergence possible sur la question du désarmement nucléaire.

Premièrement, pour ma délégation, le domaine de convergence ou le terrain d'entente le plus manifeste concerne l'objectif commun à toutes les approches, à savoir le désarmement nucléaire et l'élimination de la classe la plus dangereuse d'armes de destruction massive. De plus, la plupart d'entre nous sont juridiquement tenus par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de prendre des mesures en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. Au fil des nombreuses années que la communauté internationale a consacrées à la poursuite de cet objectif, nous avons dressé une liste exhaustive des mesures requises. Bien que la liste de tâches soit établie, des divergences existent quant au calendrier et au séquençement des mesures qu'elle contient. Toutefois, cela ne doit pas nous empêcher d'adopter des mesures chaque fois que cela est possible, comme cela a été le cas, par exemple, avec le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous avons toujours été conscients que, pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires et le préserver, une interdiction d'ordre juridique était nécessaire.

Aux yeux de ma délégation, les débats relatifs au calendrier ont peu de chances d'aboutir à un résultat significatif ; ils ne font qu'engendrer des retards supplémentaires. Nous devrions plutôt nous pencher sur la liste des tâches à accomplir et nous mettre au travail afin d'élaborer les mesures et les instruments nécessaires pour progresser sur la voie du désarmement nucléaire. Nous pourrions par exemple travailler sur la vérification des matières fissiles, mais aussi sur les mesures de réduction des risques.

Deuxièmement, nous sommes également nombreux à reconnaître que les armes nucléaires présentent des risques existentiels. Les efforts mondiaux en matière de non-prolifération, que mon pays soutient ardemment et qui sont également poursuivis avec détermination par les États détenteurs d'armes nucléaires, témoignent de cette grave

préoccupation. Il semble également que nous prêtions une grande attention à la manière de maîtriser efficacement la prolifération des armes nucléaires. Je tiens à rappeler que la non-prolifération et le désarmement sont les deux faces d'une même médaille. Le fait de présenter les armes nucléaires comme un élément indispensable à la sécurité nationale d'un État pourrait amener d'autres États à chercher à acquérir ces mêmes armes pour leur propre sécurité.

Troisièmement, nous semblons tous partager la conviction que l'existence d'armes nucléaires affecte ou menace la sécurité de tous les États, tant dans cette salle qu'au-delà. Dans le même temps, les armes nucléaires et la force de dissuasion nucléaire n'apportent aucune réponse aux enjeux de sécurité actuels. Ma délégation estime qu'il serait utile de tenir un débat général et structuré sur le rapport entre les armes nucléaires et la sécurité. Généralement, les instances multilatérales ont peu de temps à consacrer à ces questions, mais peut-être qu'ici, une discussion au sein des organes subsidiaires de la Conférence pourrait se révéler bénéfique.

Monsieur le Président, permettez-moi de conclure par une citation extraite de la déclaration adoptée par les États lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. J'espère que celle-ci pourra à nouveau nous guider pour mener à bien nos travaux :

Aujourd'hui plus que jamais l'humanité est menacée d'autodestruction, du fait de l'accumulation massive, dans un esprit de compétition, des armes les plus destructrices que l'homme ait jamais fabriquées. Les arsenaux existants d'armes nucléaires sont à eux seuls plus que suffisants pour détruire toute vie sur la terre. L'échec de l'action menée pour arrêter et inverser la course aux armements, en particulier aux armements nucléaires, accroît le danger de prolifération des armes nucléaires. Pourtant, la course aux armements se poursuit. Les budgets militaires ne cessent d'augmenter et absorbent une quantité considérable de ressources humaines et matérielles. La multiplication des armements, en particulier des armements nucléaires, loin de contribuer à renforcer la sécurité internationale, l'affaiblit.

Je vous remercie de votre attention.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Müller de sa déclaration. Je vais à présent donner la parole aux délégations qui souhaitent s'exprimer sur la question dont nous sommes saisis aujourd'hui, mais avant cela, je tiens à faire quelques remarques à titre national sur le sujet qui nous occupe : la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire.

En ma qualité de Représentant national, je tiens à remercier chaleureusement les intervenants, le D<sup>r</sup> Lassina Zerbo, Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, M. Aliyar Azeez, Représentant permanent de Sri Lanka, et M. Robert Müller, Représentant permanent adjoint de l'Autriche, d'avoir partagé avec la Conférence du désarmement leur expertise et leurs points de vue sur ce sujet, qui constitue l'une des questions centrales à l'ordre du jour de la Conférence.

Par deux fois dans son histoire, le monde a été le témoin des conséquences catastrophiques engendrées par les armes nucléaires. Ces douloureux enseignements du passé nous ont permis de mieux comprendre la menace que l'existence de stocks d'armes nucléaires et d'éventuelles explosions nucléaires font peser sur l'humanité.

Pendant des décennies, la communauté internationale a déployé des efforts considérables pour mettre en place des cadres multilatéraux et bilatéraux solides régissant la course aux armements nucléaires et favorisant un désarmement nucléaire complet. La conclusion du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 1968 constitue un jalon important que nous allons réexaminer en 2020.

Néanmoins, les tensions accrues qui perturbent la sécurité mondiale depuis quelques années ont conduit les processus multilatéraux de désarmement et de maîtrise des armements nucléaires dans une terrible impasse. Cette tendance inquiétante impose à la communauté mondiale de redoubler d'efforts pour renforcer l'architecture mondiale du désarmement et de la non-prolifération.

Pour le Viet Nam, les armes nucléaires ne constituent ni la voie vers la paix mondiale ni une garantie de la sécurité de chaque État. Le développement et le stockage d'armes nucléaires, ainsi que la course aux armements nucléaires, sont susceptibles d'affecter la capacité des pays à allouer des ressources adéquates au développement et à faire face à d'autres menaces, moins conventionnelles, pour la sécurité. À ce titre, le Viet Nam a pour principe politique d'appuyer tous les efforts déployés en faveur du désarmement nucléaire et de la cessation de la course aux armements nucléaires, en particulier dans les cadres multilatéraux et régionaux. Le Viet Nam est partie à tous les principaux accords multilatéraux sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires, y compris le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous avons également pris part aux négociations et à la conclusion du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Plus récemment, le Viet Nam est devenu le dixième pays à avoir ratifié le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous invitons instamment les pays qui n'ont pas encore adhéré à ces traités et/ou ne les ont pas encore ratifiés à le faire, mais aussi à renforcer leur coopération afin de les mettre en œuvre le plus efficacement possible, en veillant ainsi à contribuer de manière effective à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire. Nous estimons que l'adhésion universelle aux cadres juridiques fondamentaux en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires revêt une importance cruciale pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Il est tout aussi important que les discussions sur la concrétisation de cet objectif permettent aux institutions multilatérales de désarmement de sortir de l'impasse dans laquelle elles se trouvent actuellement.

La Conférence du désarmement demeure l'unique instance multilatérale de négociation sur ce sujet, forte de la participation de tous les États dotés d'armes nucléaires. Par conséquent, la Conférence devrait entamer ses discussions de fond, notamment en ce qui concerne la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Ces discussions seront essentielles pour réaliser des progrès sur tous les autres aspects de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire, y compris les garanties négatives de sécurité et la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Je tiens à vous remercier toutes et tous pour votre attention. Je donne à présent la parole au Représentant du Zimbabwe.

**M. Mushayavanhu** (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Tout d'abord, permettez-moi de souhaiter également la bienvenue à mes collègues au retour de notre brève interruption estivale. J'espère qu'au moins certains d'entre nous sont parvenus à recharger leurs batteries et que nous sommes revigorés pour conclure cette session de la Conférence du désarmement sur une note plus positive – positive et productive, bien entendu.

Ma délégation est heureuse de compter parmi nous le Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le D<sup>r</sup> Lassina Zerbo. Nous tenons à remercier le Secrétaire exécutif pour son intervention marquante et pertinente devant la Conférence. Nous remercions également l'Ambassadeur de Sri Lanka, M. Aliyar Azeez, et le Représentant permanent adjoint de l'Autriche, M. Robert Müller, pour leurs réflexions sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, sujet qui nous est cher, à nous, États non dotés d'armes nucléaires.

Au moment de vous accueillir parmi nous, D<sup>r</sup> Zerbo, nous apprenons avec tristesse le décès d'un de vos collègues à Vienne, qui était également notre ami, M. Yukiya Amano, le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique. M. Amano a servi l'Agence avec brio durant deux mandats en tant que Directeur général et a été réélu pour un troisième mandat historique, grâce à la compétence avec laquelle il a dirigé l'organisation et au respect qu'il a inspiré parmi les États membres. Engagé depuis toujours en faveur du désarmement et de la non-prolifération, M. Amano a autrefois arpenté les couloirs du Palais des Nations en tant que Représentant du Japon à la Conférence du désarmement. Il était donc véritablement l'un des nôtres. Au nom de ma délégation, je tiens à exprimer nos plus sincères condoléances à sa famille ainsi qu'au Gouvernement et au peuple japonais à la suite du décès de M. Amano.

Monsieur le Président, au cours de la deuxième semaine de février dernier, le Zimbabwe a eu l'honneur d'accueillir le D<sup>r</sup> Zerbo à l'occasion de la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par mon pays. Le 13 février, le Zimbabwe a rejoint la communauté des nations qui ont ratifié le Traité. Comme l'a déclaré le Président du Zimbabwe, Emmerson Mnangagwa, à l'occasion de notre ratification du Traité : « Cette étape franchie par le Gouvernement de la Deuxième République est notre contribution aux efforts visant à promouvoir l'entrée en vigueur du Traité. Nous sommes donc fiers et heureux d'être le plus récent membre de la famille des nations de l'OTICE [Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires] à dire "non" aux essais d'armes nucléaires ».

En effet, nous prenons nos obligations et responsabilités internationales très au sérieux, et notre ratification du Traité est une démonstration concrète de ce profond attachement et de l'esprit d'engagement constructif qui anime le nouvel ordre politique dans mon pays. Je suis convaincu que le Secrétaire exécutif de l'OTICE sera d'accord avec moi – il a d'ailleurs déjà abondé dans ce sens – pour dire que l'universalisation du Traité ne concerne pas uniquement les États visés à l'annexe 2. Nous avons conscience que la ratification du Traité par les derniers États visés à l'annexe 2 est nécessaire pour que celui-ci entre en vigueur, mais nous avons besoin de la collaboration de tous les États pour parvenir à une universalisation mondiale.

Ma délégation espère dès lors que notre démarche contribuera à insuffler l'élan nécessaire et à inciter d'autres pays, notamment les pays visés à l'annexe 2 qui n'ont pas encore ratifié le Traité, à faire de même, afin que nous puissions garantir l'entrée en vigueur de ce dernier. Il va de soi que notre objectif ultime est l'élimination totale des armes nucléaires, et nous pensons que le Traité concourt à cet objectif.

Monsieur le Président, un traité négocié par des diplomates mais classé dans les archives de bibliothèques ou de divers établissements d'enseignement n'a qu'une valeur et une utilité limitées s'il n'est pas mis en pratique pour améliorer la société. À cet égard, le Zimbabwe salue et encourage les efforts déployés par le Secrétaire exécutif et ses collègues de l'OTICE pour associer la société civile à leurs programmes de sensibilisation. S'agissant de son programme inclusif, nous prenons acte du profond engagement de l'Organisation envers la communauté scientifique, les universités, les femmes, les jeunes et d'autres parties prenantes au travers de programmes et d'initiatives tels que les Groupes de la jeunesse pour l'OTICE et les symposiums sur la diplomatie scientifique de l'OTICE, qui, selon nous, permettent à la société au sens large de mieux appréhender l'application civile et scientifique qui est faite des technologies de l'OTICE.

Enfin, Monsieur le Président, la présence du Secrétaire exécutif de l'OTICE parmi nous, aujourd'hui, dans la salle du Conseil, pour prendre la parole devant la Conférence du désarmement, est un rappel bienvenu de ce que la Conférence a été capable d'accomplir il y a vingt-trois ans, voire plus tôt encore. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un exemple éloquent des résultats que la Conférence peut obtenir dans le cadre de son mandat. La présence du D<sup>r</sup> Zerbo aujourd'hui est aussi, malheureusement, un rappel douloureux mais opportun de la longue impasse qui a empêché la reprise des travaux de fond depuis 1996.

À bien des égards, il semble que les nombreux défis qui font obstacle à l'entrée en vigueur du Traité reflètent les difficultés qui entravent également les travaux de la Conférence.

En conclusion, nous espérons que la visite du Secrétaire exécutif marquera le début d'un engagement accru entre l'OTICE et la Conférence, d'une part, et entre l'OTICE et les États membres qui ne disposent pas d'une représentation diplomatique à Vienne, d'autre part.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier l'Ambassadeur du Zimbabwe pour sa déclaration. Avant de donner la parole aux prochains orateurs, j'invite les Représentants à profiter de la présence du Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et des intervenants au débat d'experts pour partager leurs commentaires et leurs points de vue ainsi que pour poser leurs questions.

Je donne la parole à la Représentante de la Finlande, qui s'exprimera au nom de l'Union européenne.

**M<sup>me</sup> Kemppainen** (Finlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. Les pays candidats, à savoir la Turquie, la République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, ainsi que l'Ukraine, s'associent à cette déclaration.

Je tiens tout d'abord à exprimer les plus sincères condoléances de l'Union européenne aux proches du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Amano, et au personnel de l'AIEA, ainsi qu'à lui rendre hommage.

Monsieur le Président, nous sommes ravis d'accueillir le Secrétaire exécutif, le D<sup>r</sup> Lassina Zerbo, à la Conférence du désarmement, et nous tenons à le féliciter pour le travail remarquable du Secrétariat technique provisoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), auquel l'Union européenne continue d'apporter son soutien politique et financier.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui a été négocié au sein même de cette instance, est l'un des principaux piliers de l'architecture internationale de désarmement et de non-prolifération qui contribue à la paix et à la sécurité internationales. Bien que le Traité ne soit pas encore entré en vigueur, il a établi la norme de facto interdisant les essais nucléaires, comme en témoigne le fait que la République populaire démocratique de Corée est le seul pays à avoir procédé à des essais nucléaires au XXI<sup>e</sup> siècle. La forte légitimité du Traité et son extrême importance pour notre sécurité collective se reflètent dans les résolutions annuelles de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'Union européenne ne cessera d'exprimer son soutien en faveur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de l'OTICE dans les instances multilatérales, y compris lors de la Conférence d'examen de 2020.

Monsieur le Président, les efforts destinés à promouvoir l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à faciliter sa signature et sa ratification demeurent une priorité. Tous les États membres de l'Union européenne ont ratifié le Traité et respectent les obligations qui leur incombent en vertu de celui-ci. Nous renouvelons notre appel à tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier ceux qui sont visés à l'annexe 2, notamment la Chine, la Corée du Nord, l'Égypte, les États-Unis l'Inde, l'Iran, Israël et le Pakistan, à signer et à ratifier le Traité sans condition préalable et sans plus attendre. Dans le même temps, nous appelons tous les États à respecter un moratoire sur les explosions expérimentales d'armes nucléaires, ou toute autre explosion nucléaire, et à s'abstenir de toute action qui irait à l'encontre de l'objet et du but du Traité. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à confirmer sa volonté déclarée de mettre fin aux essais nucléaires en signant et en ratifiant le Traité. Les données rapides, fiables et indépendantes fournies par l'OTICE ont permis à la communauté internationale d'apporter une réponse appropriée et opportune à la suite des essais nucléaires effectués par la République populaire démocratique de Corée. Dans ce contexte, l'OTICE et son expertise pourraient jouer un rôle majeur dans la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible. Nous nous félicitons de la récente ratification – par le Zimbabwe, futur président de la Conférence du désarmement – qui porte le nombre de ratifications à 168.

Nous saluons le travail accompli par la Belgique et l'Iraq en leur qualité de coordonnateurs sortants de la Conférence convoquée en vertu de l'article XIV et nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec l'Algérie et l'Allemagne, en leur qualité de nouveaux coordonnateurs, pour adopter une déclaration finale ambitieuse lors de la prochaine Conférence qui se tiendra à New York le 25 septembre. Nous invitons tous les États, signataires et non signataires, à prendre part à la Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires au plus haut niveau politique. Nous encourageons le Secrétariat technique provisoire à poursuivre ses efforts dynamiques de promotion du Traité et à joindre ses forces à celles de la société civile. Dans ce contexte, nous saluons le travail du Groupe de la jeunesse pour l'OTICE.

L'Union européenne renouvelle sa totale confiance dans la capacité du régime de vérification du Traité à garantir la détection d'une explosion nucléaire expérimentale n'importe où sur la planète. L'OTICE a doté le monde d'un système de surveillance des

explosions nucléaires à la pointe de la technologie et de portée véritablement mondiale, ce qu'aucun pays ne pourrait réaliser à lui seul. Elle a démontré qu'elle était capable de fournir des données indépendantes et fiables qui contribuent à décourager les violations du Traité et permettent de réagir aux menaces pesant sur la paix et la sécurité internationales.

Nous nous félicitons que le réseau du Système international de surveillance soit pratiquement achevé. Nous exhortons tous les États signataires qui doivent encore installer des stations à coopérer avec le Secrétariat technique provisoire à cette fin et encourageons les États signataires concernés à apporter leur concours à ce processus. L'installation, la certification et l'exploitation de toutes les stations avant l'entrée en vigueur du Traité sont des impératifs. Nous constatons que des problèmes de disponibilité et de qualité des données subsistent dans certaines stations du Système international de surveillance et nous invitons les États hôtes à s'atteler à la résolution de ces problèmes sans délai. La construction du Système international de surveillance a débuté il y a plus de vingt ans et rien ne justifie que la certification et l'exploitation de toutes les stations soient à nouveau retardées.

Outre la contribution évidente du Traité à la paix et à la sécurité internationales, le renforcement intégré des capacités proposé par l'OTICE aide les États à utiliser les données du Système international de surveillance. De plus, le Centre international de données appuie les applications civiles et scientifiques et la recherche associées aux technologies de vérification du Traité, notamment pour ce qui est des alertes aux tsunamis et aux nuages de cendres volcaniques.

Afin de tirer le meilleur parti de son investissement collectif, l'Union européenne apporte son soutien et sa contribution aux pays en développement qui bénéficient de ces services de l'OTICE. C'est avec une grande satisfaction que nous avons assisté à la Conférence « Sciences et techniques », la plus grande conférence scientifique sur les technologies de vérification du Traité et leurs retombées bénéfiques pour la science et les alertes aux catastrophes, qui s'est déroulée du 24 au 29 juin 2019. Nous tenons à remercier le Secrétariat technique provisoire d'avoir organisé cet événement réussi et nous rappelons l'importance que revêt le maintien de la coopération entre l'OTICE et les scientifiques du monde entier.

Cependant, le maintien d'un système de vérification hautement sophistiqué, en ce compris le développement des capacités opérationnelles d'inspection sur place, et les activités de renforcement des capacités qui s'y rapportent nécessitent des ressources financières importantes. L'OTICE ne peut s'acquitter des fonctions qui lui incombent que si elle dispose des fonds nécessaires pour concrétiser ces outils et en assurer la viabilité. Nous invitons donc tous les États concernés à se conformer à leurs obligations financières et à renforcer leur engagement politique en faveur du Traité et de l'OTICE.

Depuis 2006, l'Union européenne a fourni à l'OTICE plus de 23 millions d'euros sous forme de contributions volontaires pour financer divers projets techniques destinés à consolider le régime de vérification et à renforcer les capacités des pays en développement. L'année dernière, le Conseil de l'Union européenne a adopté une nouvelle décision, portant sur un financement de plus de 4,5 millions d'euros, afin de poursuivre le soutien apporté de longue date par l'Union européenne au renforcement des capacités de surveillance et de vérification de l'OTICE.

Pour marquer davantage son engagement, l'Union européenne a décidé de soutenir quatre actions figurant dans le Programme de désarmement du Secrétaire général de l'ONU, dont celle qui vise à promouvoir l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous continuerons à saisir toutes les occasions pour promouvoir l'entrée en vigueur rapide et l'universalisation du Traité dans les instances internationales compétentes et au cours des réunions que nous tiendrons avec les pays qui ne l'ont pas encore signé ou ratifié.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de la Finlande pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Argentine.

**M. Foradori** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre

présidence, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à cette fonction. Nous tenons également à remercier le Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, M. Lassina Zerbo, pour son intervention. Sa présence parmi nous aujourd'hui démontre l'importance que revêt ce Traité pour le désarmement nucléaire.

Monsieur le Président, nous sommes conscients que l'ensemble de la communauté internationale observe le déroulement de nos travaux. Celle-ci est en droit d'attendre de nous que nous présentions des propositions concrètes relatives à un processus de désarmement irréversible, vérifiable et transparent. L'Argentine est sensible à ces revendications, conformément à notre position de longue date en faveur d'un désarmement général et complet et à l'article 6 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous devons éviter de remettre en cause la validité de cet article, qui prévoit l'obligation d'éliminer les armes nucléaires dans le cadre d'un désarmement général et complet et qui, de ce fait, renvoie à la notion d'interdiction. Pour l'Argentine, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est notre objectif le plus clair et le plus urgent. Sa signature et sa ratification par un nombre croissant d'États chaque année constituent donc un signe encourageant. Toutefois, selon toute vraisemblance, l'entrée en vigueur du Traité nécessitera un effort de la part des États visés à l'annexe 2. Les arguments en faveur d'une approche progressive du désarmement qui ne prévoit pas l'entrée en vigueur rapide du Traité sont difficilement compréhensibles. La mise en œuvre de moratoires unilatéraux par les États dotés d'armes nucléaires peut conforter le statut de cet instrument en tant que norme impérative de droit international général, mais les moratoires ne sont pas suffisants, dans la mesure où nous disposons déjà d'un Traité complet.

Monsieur le Président, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, qui se tiendra prochainement, sera l'occasion idéale de lancer un appel universel en faveur de l'entrée en vigueur de ce Traité, puisqu'elle se déroulera à un moment unique au cours duquel nous serons en mesure d'affirmer qu'aucun État ne procède à des essais interdits. Nous devons profiter de cette situation pour conforter nos progrès en imposant des obligations contraignantes. Guidés par la conviction qu'il est possible d'avancer sur la voie de l'élimination des armes nucléaires, les mesures que nous prenons doivent être soumises à des systèmes de contrôle rigoureux afin de garantir qu'elles sont vérifiables, irréversibles et transparentes. Nous devons appuyer tous les efforts qui sont déployés pour mettre en place de tels systèmes. Qu'ils soient politiques, juridiques ou de toute autre nature, nos engagements en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires n'ont qu'une valeur relative s'ils ne sont pas étayés par un système de vérification neutre, professionnel et solide. À cette fin, il convient de développer des capacités adaptées et suffisantes. Des initiatives telles que le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire et la création, au sein de l'ONU, du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire, qui viennent s'ajouter aux discussions sur la vérification qui devraient se poursuivre au sein du Groupe d'experts gouvernementaux sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, peuvent être considérées comme des mesures positives à cet égard. Le Programme de désarmement du Secrétaire général constitue un autre pas dans la bonne direction.

Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour exprimer toute la peine ressentie par mon pays à l'annonce du décès du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Ambassadeur Yukiya Amano, et pour présenter nos condoléances à sa famille ainsi qu'au Gouvernement et au peuple japonais. Nous tenons à saluer les efforts déployés par le Directeur général Amano pour promouvoir activement les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire au service de la paix et du développement de toutes les nations, pour exprimer sa vision du rôle de l'Agence dans la réalisation de sa devise « L'atome pour la paix et le développement » et pour veiller à ce qu'elle soit parfaitement en mesure d'aider les États membres, et en particulier les pays en développement, à utiliser la technologie nucléaire pour relever les nombreux défis du développement dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de l'industrie et de la protection de l'environnement.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Argentine pour sa déclaration. Je donne à présent la parole au distingué Représentant de la Fédération de Russie.

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je remercie tout d'abord tous les intervenants pour leurs contributions à la séance de la Conférence du désarmement qui se tient aujourd'hui. Je tiens à remercier tout particulièrement le distingué Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) d'avoir accepté de se joindre à la Conférence, et à lui exprimer le soutien sans réserve de la Fédération de Russie aux efforts déployés par le Secrétariat technique pour universaliser cet important Traité, ainsi qu'aux efforts consentis pour améliorer et renforcer les mécanismes du Traité.

Le sujet qui nous occupe aujourd'hui a déjà été abordé à maintes reprises dans cette salle au cours de la présente session de la Conférence. Les positions, les perspectives et les points de vue exprimés sont si nombreux et si différents que les débats de cette instance sont devenus depuis longtemps un exercice de routine. Certains observateurs peu familiers avec les questions de maîtrise des armements et de non-prolifération pourraient même s'imaginer que la question du désarmement nucléaire est abordée lors de nos séances plénières dans le seul but de passer le temps. Dans une certaine mesure, ils n'auraient pas tort, au vu de l'état actuel des questions de désarmement nucléaire, que certains États considèrent comme au point mort ou dans l'impasse. Il n'y a effectivement, à l'horizon, aucun signe de percée ou de pas décisif vers la réalisation de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, tel que proclamé à l'unanimité par la communauté internationale. Toutefois, la situation est bien plus compliquée qu'il n'y paraît.

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, adopté en juillet 2017, n'a pas débouché sur de nouvelles réductions des arsenaux nucléaires, bien que son rôle de catalyseur fût présenté comme l'un des principaux arguments en sa faveur. Je ne m'attarderai pas sur ses mérites à ce stade. Je me contenterai de souligner que la relance des efforts en vue d'éliminer les armes nucléaires ne réside pas dans l'interdiction ou la délégitimation de ces armes, ce qui est en soi contraire aux dispositions du Traité, mais dans la garantie des intérêts de sécurité militaire de certains États, dont la Fédération de Russie.

La Russie, qui fait partie des États possédant l'un des plus grands arsenaux nucléaires au monde, est soumise à des exigences de plus en plus strictes en matière de désarmement nucléaire. Une attention particulière a été accordée à notre responsabilité dans les efforts de démantèlement nucléaire de notre maison commune, si vous me passez l'expression. Nous ne prenons certainement pas cette responsabilité à la légère et nous restons fidèles à nos engagements de contribuer pleinement à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires ; nous nous acquittons des obligations auxquelles nous avons souscrit dans le cadre des traités bilatéraux et multilatéraux applicables et souhaitons une fois encore faire savoir que nous sommes ouverts à un débat de fond sur une question aussi importante pour la sécurité internationale.

Cependant, ces derniers temps, nous doutons de plus en plus que notre attitude constructive suscite une réponse adéquate de la part de nos collègues américains. En outre, il devient de plus en plus évident, au vu des approches adoptées par les États-Unis, que la stabilité stratégique, la paix et la sécurité internationales connaissent un changement de cap fondamental.

Washington a renoué avec ses tactiques d'intimidation pour protéger ses intérêts en matière de sécurité. Et ce, en dépit, et parfois au détriment, de la vision que la communauté internationale partage depuis cinquante ans. Je pense ici aux efforts visant à garantir la sécurité en réduisant le nombre de conflits armés par une réduction progressive des armements. Le principal instrument utilisé par les États-Unis pour poursuivre sur cette nouvelle voie, quoique celle-ci soit déjà bien engagée, consiste en un développement illimité du potentiel stratégique, en associant des composantes offensives et défensives (armes nucléaires et systèmes de missiles antimissiles balistiques). Les États-Unis cherchent ainsi à obtenir un énorme avantage militaire sur leurs concurrents militaires, politiques et économiques.

Cette situation expliquerait la décision des États-Unis de se retirer du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, le silence persistant sur la question de savoir s'ils prolongeront le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, qui expire en février 2021, l'absence de réponse à la proposition russe de confirmer la déclaration Gorbatchev-Reagan sur la prévention de la guerre nucléaire, une guerre que personne ne peut gagner, et le refus de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Les faits que je viens de citer ne sauraient être qualifiés autrement que comme une atteinte à l'architecture des accords internationaux de maîtrise des armements que nous avons bâtie au fil des décennies. Ce processus dévastateur n'a pas été amorcé il y a un ou deux ans, mais plutôt en 2002, avec le retrait des États-Unis du Traité sur les systèmes antimissiles balistiques, qui a induit une rupture de l'équilibre stratégique. Ces dix dernières années, la Russie a tenté, au travers de démarches politiques et diplomatiques, de limiter les dégâts que cette décision irresponsable a occasionnés à la stabilité stratégique et à la sécurité internationale.

Toutefois, les efforts que nous avons déployés au fil des ans ont été vains, nous obligeant à apporter une réponse militaire adaptée à la menace évidente que la mise en œuvre des plans américains de défense antimissile fait peser sur la sécurité de notre pays. Notre réponse s'est manifestée dans nos dernières armes, présentées par le Président russe, Vladimir Poutine, en mars 2018. Je tiens à souligner que ces nouvelles armes se veulent une réponse défensive apportée sous la contrainte, face au développement, par les États-Unis, d'éléments de leur défense balistique globale, à proximité de notre frontière occidentale. Les travaux préparatoires technologiques dont ont fait l'objet le système de défense antimissile américain et, en particulier, son segment européen nous amènent à douter sérieusement de la finalité déclarée du système ; celui-ci soulève également des questions quant aux propos tenus dans les sphères militaires et politiques américaines selon lesquels il n'est pas dirigé contre la Russie.

À peine les comptes rendus des négociations russo-américaines sur la défense antimissile étaient-ils en passe d'être versés aux archives que les États-Unis ont lancé une campagne de propagande contre le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Celle-ci reposait essentiellement sur des accusations infondées et non corroborées selon lesquelles la Russie ne respectait pas ses obligations au titre du Traité. Les États-Unis ont procédé de la sorte au mépris total de nos revendications légitimes à leur encontre concernant le respect de cet instrument, qui constitue une pierre angulaire de la sécurité européenne et internationale.

Je tiens à souligner que, depuis 1999, non seulement nos collègues américains n'ont pas été en mesure d'apporter une réponse satisfaisante aux préoccupations que nous avons exprimées, mais ils ont également refusé, sans raison valable, d'en discuter dans le cadre du mécanisme du Traité. Ce n'est qu'en 2015 que de véritables consultations ont eu lieu pour la première fois afin d'aborder les préoccupations des parties. Cependant, il est désormais clair que, même à cette époque, les États-Unis envisageaient de signer l'arrêt de mort du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire à brève échéance, et tous les contacts bilatéraux qui ont suivi, soi-disant pour dissiper les inquiétudes, ont été arrangés de manière à dissimuler leur projet malavisé de se retirer du Traité.

Je tiens à attirer l'attention sur le fait que ces événements n'auraient pu se dérouler aussi facilement sans le consentement tacite et même le soutien des alliés de l'OTAN en faveur des desseins de Washington, lesquels, par solidarité transatlantique et « discipline de bloc », ont refusé de se prononcer de manière objective et impartiale sur la situation du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire.

Où en sommes-nous à présent ? Après le 2 août, nous assisterons à la levée des interdictions imposées au développement et au déploiement général de deux classes de missiles précédemment interdits, capables de transporter des têtes nucléaires. Les États-Unis ont en effet reçu la « permission » tacite de continuer à violer les obligations qui leur incombent en vertu du Traité. Grâce au soutien de ses alliés, il sera extrêmement difficile ne serait-ce que de condamner publiquement Washington pour son attitude. L'existence même des accords de maîtrise des armements et de non-prolifération en vigueur, qui ont garanti la sécurité internationale et la stabilité stratégique au fil des ans, est

remise en question. Nous risquons de nous engager dans une nouvelle ère où les réalisations du passé en matière de maîtrise des armements et de non-prolifération seront réduites à néant. En conséquence, nous risquons de basculer dans un environnement international moins prévisible sur les plans militaire et politique, caractérisé par une méfiance et une tension accrues entre les États.

Je doute fort que les générations futures remercient nos collègues américains pour cette contribution.

Malheureusement, la toile de fond qui permettra à un tel scénario de se concrétiser est déjà posée. Comment la confiance peut-elle être instaurée lorsque nos partenaires américains refusent de s'acquitter de leurs obligations au titre du Traité START dans le respect des procédures prévues par celui-ci ? Pour la Russie, les faux espoirs nourris par les Américains en matière de « confiance » n'ont pas permis de confirmer qu'au 5 février 2018, les États-Unis avaient procédé à la conversion et au retrait d'une centaine de bombardiers stratégiques et de lanceurs de missiles balistiques sous-marins. Selon les experts russes, cette situation peut conférer aux États-Unis un sérieux avantage stratégique. La question de la conversion a fait obstacle à la prorogation du Traité. Nous avons indiqué à maintes reprises à nos collègues américains que, si cette question n'était pas résolue, il serait très difficile de nous prononcer en faveur de la prorogation du Traité. Le rejet, par les États-Unis, de certaines de nos propositions de mesures fondées sur la transparence mutuelle, qui auraient permis de dissiper nos inquiétudes, n'a fait qu'aggraver la situation. Le sort d'un énième accord qui revêt une importance capitale pour le maintien de la stabilité stratégique a ainsi été mis en péril par les États-Unis.

Je souhaite également attirer l'attention sur la situation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui demeure un instrument majeur de non-prolifération nucléaire et un outil de dissuasion pour le développement de capacités nucléaires militaires. En achevant, en l'an 2000, toutes les procédures nécessaires en vue d'une adhésion complète au Traité, la Fédération de Russie a ainsi renforcé ses engagements volontaires de ne pas procéder à des essais nucléaires, pris dès 1991. Depuis lors, mon pays s'est rigoureusement et pleinement acquitté des obligations qui lui incombent en vertu du Traité et du moratoire. Cependant, nous sommes de plus en plus préoccupés par l'avenir de ce Traité. La raison principale en est le refus de l'actuelle administration américaine de le ratifier.

Selon nous, l'avenir du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dépend tout particulièrement des États-Unis, un pays qui était à l'origine en faveur du Traité et qui se prétend à la tête des efforts internationaux de désarmement nucléaire, mais qui, dans le même temps, possède l'un des plus grands arsenaux nucléaires au monde et conserve une infrastructure qui peut être déployée dans des délais très courts pour procéder à des essais nucléaires. Dans ce contexte, je tiens à souligner que les États-Unis ont été le premier pays à mener des essais et le seul à utiliser des armes nucléaires.

Il a été rappelé à maintes reprises qu'un moratoire sur les essais nucléaires constituait une mesure provisoire qui ne saurait se substituer aux obligations découlant du Traité. Par ailleurs, nous estimons qu'une participation limitée aux activités menées dans le cadre du Traité, en fonction des intérêts de chacun, est insuffisante et même destructrice, car elle empêche de tirer pleinement parti des mécanismes du Traité, voire d'en mettre en œuvre certains. Cela démontre que les États-Unis souhaitent tirer profit de cette participation sans avoir à assumer d'obligations conventionnelles précises.

Nous tenons à ajouter une chose. Le délai de six mois nécessaire au déploiement de l'infrastructure d'essais nucléaires ne peut que jeter le doute sur la fiabilité du moratoire américain.

Nous sommes consternés par les tentatives de nos collègues américains de justifier leur refus de ratifier le Traité au moyen d'allégations sans fondement concernant le respect du Traité par la Russie. De notre point de vue, ces accusations infondées à notre encontre relèvent d'un comportement qui a déjà été observé dans le cadre du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Il semblerait qu'au travers d'une propagande dénonçant de prétendues violations de la part de la Russie, les États-Unis tentent de préparer l'opinion publique internationale à la révocation de leur signature du Traité d'interdiction complète

des essais nucléaires, dans le but d'ensuite rejeter la faute sur la Russie. Je peux vous garantir que ce stratagème sera une nouvelle fois inefficace. La Russie demeure attachée à l'esprit et à la lettre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et, en tant qu'État responsable, elle poursuivra, avec les autres parties au Traité, les efforts destinés à garantir son entrée en vigueur.

Nous invitons les États-Unis à revoir leur position et à adopter une approche responsable à l'égard du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, afin de montrer l'exemple aux États dont la ratification est nécessaire à son entrée en vigueur.

Monsieur le Président, chers collègues, ces trois exemples à eux seuls nous incitent à porter un regard critique sur l'état du désarmement nucléaire. Selon nous, il ne faut plus parler d'un manque de progrès, mais bien d'un véritable retour en arrière dans ce domaine. À cet égard, la communauté internationale, tout en continuant à réfléchir aux voies et aux moyens susceptibles de promouvoir de nouvelles réductions des arsenaux nucléaires, devrait à présent veiller à ce que des mesures soient prises pour prévenir une nouvelle course aux armements qui risquerait de nous coûter plus cher et de représenter une plus grande menace pour la sécurité internationale. En outre, il est urgent et nécessaire que des mesures soient adoptées pour préserver et consolider le régime actuel de maîtrise des armements et de non-prolifération. De plus, nous devons dès à présent entamer une réflexion approfondie sur les dispositions à prendre pour empêcher l'emploi d'armes nucléaires. Selon les documents de politique américains, non seulement les États-Unis n'excluent pas cette possibilité, mais ils y donnent même leur aval. Notre histoire commune et notre expérience des bombardements américains sur Hiroshima et Nagasaki n'excluent pas non plus cette possibilité.

La Russie est disposée à coopérer avec tous les pays intéressés afin de relever ces défis de taille. En nous acquittant sans condition de nos obligations conventionnelles, nous contribuons à la stabilité stratégique, au maintien de la paix et à la sécurité mondiale. La Russie se déclare prête à faire preuve de la plus grande retenue possible dans les circonstances actuelles, comme l'a déclaré le Président Vladimir Poutine le 2 février dernier. Nous attendons des partenaires américains et de leurs alliés de l'OTAN qu'ils adoptent une attitude similaire.

Nous n'avons eu de cesse de plaider en faveur d'un dialogue constructif avec les États-Unis dans le cadre du programme stratégique et nous voyons d'un œil positif les contacts bilatéraux qui ont eu lieu ces derniers mois à cet égard. Toutefois, nos collègues américains devront redoubler d'efforts pour nous convaincre, malgré l'amère expérience que nous avons vécue dans nos tentatives de dialogue avec les États-Unis sur les questions de stabilité stratégique, qu'ils sont capables de mener des négociations. Nous entendons par là, avant tout, la poursuite de négociations tenant compte des intérêts de chacun, la conclusion d'accords bilatéraux assortis d'une garantie de ratification ultérieure, le respect rigoureux de nos obligations conventionnelles et le renoncement à une diplomatie de « ralliement public » en faveur de mécanismes convenus visant à régler les différends et à dissiper les inquiétudes.

Pour terminer, je tiens à adresser les sincères condoléances de la Fédération de Russie à l'Agence internationale de l'énergie atomique et aux proches de l'éminent M. Amano à la suite de son décès.

Je remercie les délégations pour leur attention et leur patience, ainsi que les interprètes pour leur professionnalisme.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de la République de Corée.

**M. Lee** Jang-keun (République de Corée) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Bonjour, chers collègues. Avant tout, je voudrais me joindre à mes collègues pour exprimer mes plus sincères condoléances à la famille de feu le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Yukiya Amano, ainsi qu'au personnel de l'AIEA et au peuple japonais. Le décès de M. Amano est une perte immense et soudaine pour l'ensemble de la communauté internationale. Nous nous souviendrons tous

de son dévouement et de ses efforts inlassables en faveur de la non-prolifération nucléaire et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, et nous lui en serons à jamais reconnaissants.

Monsieur le Président, ma délégation tient à souhaiter la bienvenue parmi nous, aujourd'hui, au D<sup>r</sup> Lassina Zerbo, Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous avons beaucoup apprécié son intervention très complète et réfléchie, de même que les exposés des autres participants au débat d'experts, l'Ambassadeur Azeez et M. Müller.

Je voudrais également vous remercier, Monsieur le Président, de nous avoir donné cette occasion unique de nous entretenir avec le D<sup>r</sup> Zerbo dans le cadre de notre débat thématique sur le désarmement nucléaire ce matin. Comme cela a été souligné à plusieurs reprises, y compris par le D<sup>r</sup> Zerbo lui-même, les trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires – à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire – sont étroitement liés, et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est une composante essentielle de l'ensemble des responsabilités interdépendantes qui découlent du Traité sur la non-prolifération. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires joue un rôle fondamental dans la prévention du développement qualitatif et quantitatif des armes nucléaires et revêt une grande importance tant pour le désarmement nucléaire que pour la non-prolifération. En tant que fervent partisan de ce Traité, et ayant récemment présidé sa Commission préparatoire, la Corée considère qu'une priorité absolue doit être accordée à son entrée en vigueur dans les meilleurs délais.

Ma délégation exhorte une fois de plus tous les pays visés à l'annexe 2 à adhérer sans plus tarder au Traité et à le ratifier. C'est dans cette optique que nous souscrivons également au renforcement du régime de vérification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui jouera un rôle important dans le contrôle du respect du Traité par les pays, une fois que celui-ci sera entré en vigueur.

Ma délégation saisit cette occasion pour saluer la contribution positive de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) aux efforts d'universalisation du Traité, dans la mesure où depuis l'année dernière, tous les membres de l'ASEAN adhèrent au Traité. Nous espérons que les pays d'Asie serviront d'exemple aux autres régions pour promouvoir le programme international de désarmement nucléaire. Dans ce contexte, nous nous félicitons également de la déclaration, faite l'année dernière par la République populaire démocratique de Corée, concernant la suspension de ses essais nucléaires, ainsi que de sa volonté de s'associer aux aspirations et aux efforts internationaux visant à l'interdiction totale des essais nucléaires. Nous invitons instamment la République populaire démocratique de Corée à maintenir son engagement et espérons que la communauté internationale continuera de soutenir et d'encourager nos efforts en faveur de la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Monsieur le Président, comme beaucoup d'entre nous en conviennent, le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont les deux faces d'une même médaille et ils sont également intrinsèquement liés au climat de sécurité internationale. Dans cet esprit, si nous voulons réaliser des progrès tangibles en matière de désarmement nucléaire, il est indispensable que les États dotés d'armes nucléaires, mais aussi tous les membres de la communauté internationale, s'efforcent de créer un environnement propice au désarmement nucléaire. Dans ce même ordre d'idées, ma délégation salue et appuie les récentes initiatives qui ont pour but d'instaurer la confiance et de renforcer l'engagement diplomatique et le dialogue entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en sont pas dotés, telles que l'approche progressive adoptée par la Suède et la réunion inaugurale du groupe de travail organisée par les États-Unis dans le cadre de l'initiative intitulée « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire ». La Corée participe activement à ces initiatives dans le but de réaliser des progrès substantiels en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Dans le même temps, ma délégation estime que le rôle de premier plan joué par les États du P5, à savoir les cinq États dotés d'armes nucléaires qui disposent d'un siège permanent au Conseil de sécurité, est particulièrement important pour progresser sur la voie

du désarmement nucléaire. Dans ce contexte, ma délégation se félicite du processus de coopération et de dialogue qui se poursuit entre ces États. La communication régulière, à la Conférence du désarmement, de mises à jour sur les discussions et les efforts collectifs de ce groupe d'États au cours des mois et des années à venir contribuera également à renforcer la compréhension et la confiance entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en sont pas dotés.

Enfin et surtout, la Conférence du désarmement, l'unique instance multilatérale de négociation en matière de désarmement, doit également se concentrer sur ce qu'elle peut et sur ce qu'elle devrait accomplir dans le domaine du désarmement nucléaire. Ma délégation estime que la Conférence devrait notamment se fixer comme priorité d'entamer dès que possible des négociations sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de République de Corée de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice d'Australie.

**M<sup>me</sup> Mansfield** (Australie) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. L'Australie, comme beaucoup d'entre nous, tient à souligner l'immense perte que le décès du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Yukiya Amano, représente pour la communauté internationale. Et si nos hommages ont bien évidemment porté sur sa contribution à la sécurité internationale dans le cadre de ses fonctions à l'AIEA, M. Amano a également travaillé au sein de la Conférence du désarmement, notamment lors de la négociation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ma délégation présente ses plus sincères condoléances à la famille, aux amis et aux collègues de M. Amano et tient à rendre hommage au travail qu'il a accompli pendant de nombreuses années en faveur de la sécurité internationale.

Monsieur le Président, la Conférence est très honorée d'avoir pu entendre le D<sup>r</sup> Zerbo, Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et je le remercie pour son intervention et pour son optimisme, mais aussi pour ses observations réalistes quant à la direction que nous prenons. Ses suggestions sur la manière dont l'Organisation peut aider davantage les États membres sont très importantes.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et son régime de vérification sont au cœur de l'architecture mondiale de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Ce point a été mis en évidence à plusieurs reprises lors des discussions menées dans le cadre de la récente session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2020, qui s'est tenue à New York.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est le dernier traité négocié dans le cadre de la Conférence du désarmement. Nous sommes désireux d'entendre les différents points de vue quant à la manière dont le Traité fonctionne et quant au rôle que nous pouvons jouer pour le consolider et promouvoir son entrée en vigueur.

Il est aussi toujours très utile de rapprocher les communautés de Genève et de Vienne et de mener une réflexion commune sur les outils qui sont à notre disposition, y compris, bien entendu, l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE).

Si nous sommes déçus que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ne soit pas encore entré en vigueur – j'ai d'ailleurs remarqué sur le site Internet de l'OTICE, M. Zerbo, que vous aviez publié la déclaration d'un ancien ministre australien des affaires étrangères, prononcée, je pense, après qu'il eut quitté ses fonctions, dans laquelle il affirmait que bien qu'il ait entendu une longue liste d'excuses, il n'avait jamais entendu d'argument convaincant à l'encontre du Traité – il convient néanmoins de reconnaître que celui-ci a établi une norme véritablement solide contre les essais nucléaires. Son système de vérification de classe mondiale est en grande partie opérationnel et a fait ses preuves. Je pense que le Système international de surveillance constitue un effort collectif mondial dont nous pouvons être fiers.

Nous admirons également les efforts que vous déployez pour sensibiliser les jeunes et susciter leur engagement dans ce domaine, parce que cela revêt une importance particulière, tout comme, d'ailleurs, la diversité, que vous avez également évoquée. Je vous en remercie.

Monsieur le Président, nous ne devons pas oublier l'importance du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de son régime de vérification, et la nécessité de garantir son entrée en vigueur. Nous devons consacrer le temps et les efforts nécessaires pour achever le système de vérification du Traité et veiller à ce qu'il soit véritablement efficace – toutes les stations du Système international de surveillance doivent être opérationnelles et les données générées par le Système doivent être accessibles à tous les États membres.

L'Australie est très fière de la certification de sa vingtaine de stations, y compris en Antarctique. Nous avons d'ailleurs accueilli le Secrétaire exécutif en novembre dernier, visite au cours de laquelle cette importante réalisation a été célébrée.

Les applications civiles et scientifiques du système de vérification renforcent la valeur de notre travail essentiel au-delà de la seule sécurité internationale et dans des domaines qui peuvent être bénéfiques pour le quotidien de nos citoyens. Celles-ci permettent également de consolider un soutien suffisant en faveur du système de vérification, ce qui contribue à le maintenir en bonne santé.

L'Australie se réjouit de la tenue de la Conférence « Sciences et techniques » de 2019, qui a offert une nouvelle occasion de nouer des liens avec la communauté scientifique internationale. Monsieur le Président, après la réunion du Groupe des Amis du Traité qui s'est tenue à New York l'année dernière, nous attendons désormais avec impatience la Conférence convoquée en vertu de l'article XIV du Traité, qui aura lieu en septembre de cette année.

L'entrée en vigueur du Traité revêt une importance capitale, et nous continuons à appuyer les efforts consentis par toutes les parties en vue d'atteindre cet objectif dans un esprit de collaboration et dans une démarche constructive. Nous félicitons le Zimbabwe d'avoir ratifié le Traité au début de cette année. Et nous exhortons une fois de plus tous les États qui ne l'ont pas encore fait – en particulier les États visés à l'annexe 2 – à ratifier le Traité sans plus tarder. Nous appelons la République populaire démocratique de Corée à signer et à ratifier le Traité dans le cadre de son engagement global en faveur de la dénucléarisation.

Monsieur le Président, le soutien de l'Australie aux efforts déployés pour assurer l'entrée en vigueur du Traité passe notamment par la résolution annuelle de l'Assemblée générale relative au Traité, que nous soumettons à la Première Commission avec nos partenaires, la Nouvelle-Zélande et le Mexique, et nous encourageons les pays à apporter leur soutien à la résolution de cette année.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice d'Australie de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Égypte.

**M. Youssef** (Égypte) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre accession à cette fonction et à vous assurer du soutien et de la coopération sans réserve de ma délégation dans l'exercice de votre mandat.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue au D<sup>r</sup> Lassina Zerbo, Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et le remercier d'avoir pris la parole devant la Conférence.

Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué cette séance et de l'avoir consacrée au point 1 de l'ordre du jour relatif au désarmement nucléaire. Nous remercions les intervenants, l'Ambassadeur Azeez et M. Müller, pour leur précieuse contribution au débat.

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration du Groupe des 21 sur le désarmement nucléaire qui a été prononcée par la délégation iraquienne à la séance plénière du 20 juin.

Monsieur le Président, le désarmement nucléaire demeure l'une des grandes priorités du programme de désarmement de l'Égypte. Mon pays a toujours veillé à faire progresser les efforts mondiaux sur la voie du désarmement nucléaire dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et dans d'autres instances. Nous avons

pour priorité de négocier, dans le cadre de la Conférence, une convention globale sur les armes nucléaires qui soit universelle, non discriminatoire, internationalement et effectivement vérifiable et qui établisse un monde exempt d'armes nucléaires dans un délai convenu. Les États non dotés d'armes nucléaires n'ont eu de cesse de réclamer l'application intégrale de l'article VI du Traité afin de réaliser l'objectif visant à l'élimination totale et irréversible des armes nucléaires de manière transparente et vérifiable. Malheureusement, à ce jour, le nombre d'armes nucléaires demeure impressionnant, et celles-ci occupent une place toujours plus importante dans les politiques, les concepts et les doctrines militaires et de sécurité des États dotés d'armes nucléaires. Il est regrettable que les États dotés d'armes nucléaires fassent passer le concept de dissuasion nucléaire avant l'objectif et le but du Traité depuis plus de cinq décennies, au mépris des engagements qu'ils ont pris au titre de l'article VI et de l'engagement sans équivoque en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires.

Monsieur le Président, l'Égypte salue la contribution des zones exemptes d'armes nucléaires au régime de non-prolifération et de désarmement. C'est pour cette raison que le pays œuvre sans relâche à la création d'une telle zone au Moyen-Orient. En 2018, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la décision 73/546, par laquelle le Secrétaire général de l'ONU a été chargé de convoquer une conférence pour élaborer un traité sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Comme indiqué dans cette décision, la conférence prendra toutes ses décisions par consensus et abordera de manière non discriminatoire l'ensemble des préoccupations pertinentes de tous les États de la région, afin qu'ils puissent conclure librement des accords. Les trois coauteurs de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et les deux autres États dotés d'armes nucléaires ont été invités à participer à la conférence afin de contribuer à la concrétisation d'une aspiration régionale commune visant à assurer la sécurité collective et collaborative de tous les États de la région sans discrimination, ce qui renforcerait la paix et la sécurité internationales et représenterait une contribution historique aux efforts de désarmement dans le monde entier, tout en permettant sans aucun doute de progresser sur la voie du désarmement nucléaire. Il convient de noter que cette conférence représente une occasion historique de mettre en place une architecture de sécurité globale et durable au Moyen-Orient, en remédiant à tous les problèmes endémiques auxquels la région est confrontée en matière de sécurité.

Monsieur le Président, l'Égypte demeure convaincue que les buts visés par le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sont indispensables pour atteindre l'objectif poursuivi de longue date d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous pensons que la poursuite de la lutte contre la prolifération verticale et horizontale ainsi que la réduction et, à terme, l'élimination complète de toutes les armes nucléaires revêtent la plus haute importance. Comme cela a été systématiquement réaffirmé aux différentes Conférences d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires joue un rôle essentiel dans le régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

L'Égypte estime que la responsabilité de prendre des mesures qui contribueraient à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires incombe tout particulièrement aux États dotés d'armes nucléaires. Comme cela a été rappelé à la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération de 2010, toute décision favorable prise par les États dotés d'armes nucléaires stimulerait le processus de ratification de ce traité, et les États dotés d'armes nucléaires ont une responsabilité particulière, qui est celle d'encourager les pays visés à l'annexe 2, en particulier ceux qui n'ont pas adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et qui exploitent des installations nucléaires non soumises aux garanties, à signer et ratifier ledit Traité.

À ce propos, la situation régionale au Moyen-Orient demeure un facteur qui influe sur les perspectives d'entrée en vigueur du Traité. Il est fondamental de remédier au déséquilibre manifeste qui caractérise les engagements en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires pris par les États de la région, afin que toutes les parties puissent progresser sur la base d'engagements équivalents. Nous jugeons nécessaire de rappeler que la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a été créée dans un but bien précis : procéder aux préparatifs

nécessaires à la mise en œuvre effective du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dès son entrée en vigueur et préparer la première session de la Conférence des États parties au Traité. Toute activité ou initiative entreprise par la Commission et son secrétariat technique provisoire doit être en parfaite adéquation avec son mandat et son objectif, tels que définis par la résolution établissant la Commission.

Monsieur le Président, puisque l'Égypte a été expressément citée dans la déclaration prononcée par la Finlande au nom de l'Union européenne, je tiens à apporter les précisions suivantes. Ma délégation regrette profondément la nouvelle dynamique qui se fait jour et qui consiste, pour certaines délégations, à nommer tous les États figurant à l'annexe 2 qui n'ont pas encore ratifié le Traité. Cette attitude met tous les États visés à l'annexe 2 dans le même panier, ce qui dénote une méconnaissance flagrante des réalités qui caractérisent le régime mondial de non-prolifération et de désarmement. L'Égypte est un État non doté d'armes nucléaires partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Son infrastructure nucléaire est soumise au régime des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique et n'a jamais été utilisée pour procéder à des essais nucléaires. L'Égypte a toujours défendu les objectifs et le but du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Elle ne saurait être assimilée à d'autres États figurant à l'annexe 2, dont la situation est différente, ou à ceux qui portent une responsabilité particulière dans la ratification du Traité, comme l'a reconnu la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010.

Monsieur le Président, nous tenons à vous remercier à nouveau pour vos efforts et à vous rappeler que nous sommes disposés à coopérer de manière constructive et interactive avec les membres de la Conférence du désarmement afin de permettre à cette instance de reprendre un travail de fond.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Égypte de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de France.

**M. Hwang** (France) : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, j'aimerais aussi exprimer, à l'AIEA mais aussi au peuple japonais, les condoléances de ma délégation à la suite du décès de M. Amano. C'est en effet un grand vide qui vient de se créer.

La France est naturellement pleinement alignée sur la déclaration de l'Union européenne, mais je souhaiterais ajouter quelques éléments à titre national. D'abord, je voudrais saluer la présence parmi nous aujourd'hui du Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), M. Lassina Zerbo, et je le remercie pour son éloquente déclaration, à laquelle ma délégation souscrit en tous points. Je remercie aussi bien entendu les autres intervenants pour leur contribution à ce débat.

Comme vous le savez, la France est très attachée au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à son régime de vérification. La pertinence de cet instrument, conclu il y a plus de vingt ans, est intacte aujourd'hui ; son universalisation est à notre portée, et seule sa ratification par huit États demeure nécessaire.

La menace grave que constitue pour la paix et la sécurité internationales la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs demeure un défi majeur que le multilatéralisme doit relever.

L'OTICE, bien qu'étant une organisation provisoire, a déjà démontré toute sa pertinence et son efficacité en détectant avec précision tous les essais nucléaires réalisés par la République populaire démocratique de Corée. Nous appelons cet État à signer et à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sans délai.

La France est résolument engagée en faveur de cet instrument depuis son adoption. Elle compte d'ailleurs parmi les premiers États à l'avoir signé en septembre 1996 et ratifié dès avril 1998. Notre engagement en faveur de ce Traité s'est accompagné d'actes forts, d'actes concrets. Nous avons démantelé de manière définitive, en 1998, notre site d'expérimentation nucléaire dans le Pacifique, et cela de façon transparente. La France demeure d'ailleurs, à ce jour, le seul État à avoir entrepris un tel effort. Nous avons réduit de façon importante notre arsenal nucléaire et arrêté définitivement la production de plutonium et d'uranium pour la fabrication d'armes nucléaires.

Le lancement de la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, complément indispensable du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, est aujourd'hui une priorité en vue de permettre la double limitation, quantitative et qualitative, des arsenaux sans laquelle l'objectif d'un monde sans armes nucléaires demeure un horizon inatteignable.

C'est par ses actes que la France démontre qu'elle est résolument engagée en faveur du désarmement selon une approche réaliste, étape par étape et ancrée sur des résultats tangibles afin de répondre aux engagements du Traité sur la non-prolifération. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en demeure plus que jamais une étape essentielle.

**Le Président** : Je remercie l'Ambassadeur de France pour sa déclaration.

*(L'orateur poursuit en anglais.)*

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Royaume-Uni.

**M. Liddle** (Royaume-Uni) *(parle en anglais)* : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Permettez-moi de vous remercier d'avoir organisé ce débat ce matin. Je remercie d'ailleurs nos intervenants pour leur participation. C'est un plaisir tout particulier, comme d'autres l'ont déjà dit, de recevoir à nouveau le D<sup>r</sup> Zerbo parmi nous aujourd'hui.

Même si le Royaume-Uni s'associe à la déclaration faite par l'Union européenne, je tiens également à saluer, à titre national, le travail de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) et à rappeler l'importance majeure que revêt le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires lui-même pour le régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires, avec le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en son cœur.

Le Royaume-Uni demeure un fervent partisan du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de l'OTICE sur les plans politique, financier et technique, et il considère son entrée en vigueur comme une étape essentielle sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires. Comme l'a souligné le D<sup>r</sup> Zerbo, nous devrions profiter de la Conférence convoquée en vertu de l'article XIV du Traité, qui aura lieu en septembre prochain, pour réaffirmer notre appui collectif en faveur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de l'OTICE, ainsi que pour réitérer l'appel lancé à tous les États qui ne l'ont pas encore ratifié, en particulier les derniers États visés à l'annexe 2, pour qu'ils le signent et le ratifient.

Monsieur le Président, j'ai demandé la parole aujourd'hui avant tout pour attirer l'attention de la Conférence du désarmement sur une récente enquête relative à l'aggravation du risque nucléaire, au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au désarmement nucléaire, menée par la commission spéciale de la Chambre des Lords du Parlement britannique chargée des relations internationales. L'enquête, ouverte en novembre 2018, visait à évaluer et à orienter la politique du Gouvernement britannique à l'approche de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du cinquantième anniversaire de ce dernier en 2020. Dans le cadre de celle-ci, des ministres et des fonctionnaires du Gouvernement, des représentants d'autres États ainsi que des universitaires et des membres de la société civile ont apporté leur témoignage. Le rapport de la commission a été publié en avril dernier, et la réponse du Gouvernement a été communiquée le 4 juillet. La Chambre des lords a également tenu un débat sur le rapport et la réponse du Gouvernement le 16 juillet. Les rapports et la réponse du Gouvernement sont disponibles sur le site Internet de la Chambre des lords.

Bien qu'il ne souscrive pas à toutes les conclusions du rapport, le Gouvernement du Royaume-Uni estime qu'il s'agit d'une contribution précieuse au débat sur le Traité sur la non-prolifération en vue de la Conférence d'examen de l'année prochaine. C'est également un excellent exemple de contrôle démocratique de la politique menée par le Gouvernement dans ce domaine essentiel. La réponse du Gouvernement expose la position du Royaume-Uni sur de nombreuses questions dont nous discutons ce matin. Elle met l'accent sur le rôle central du Traité et sa grande valeur en tant que pilier du système international fondé sur des règles. Le Traité constitue toujours un cadre incontournable pour atteindre notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires. Toutefois, le Royaume-Uni

estime qu'il est difficile de planifier la poursuite du désarmement dans le contexte de sécurité actuel. Certains pays développent leurs arsenaux nucléaires et adoptent une attitude irresponsable en enfreignant les traités de maîtrise des armements et de désarmement, ainsi qu'en mettant au point de nouveaux vecteurs d'armes nucléaires déstabilisants.

Puisque le distingué Représentant de la Fédération de Russie a soulevé ce point, permettez-moi de préciser que le Royaume-Uni, comme tous nos alliés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), considère que la Fédération de Russie est seule responsable de la disparition du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, du fait du développement et du déploiement d'un système interdit par ce Traité. Son plaidoyer en faveur d'un respect indéfectible des traités de maîtrise des armements et de désarmement est un discours vide de sens qui n'est aucunement étayé par des faits.

Nous devons poursuivre résolument nos efforts en vue de contrer ces menaces et de résister à ceux qui cherchent à saper des décennies de progrès. Dans ce climat de sécurité difficile, la force de dissuasion nucléaire indépendante du Royaume-Uni demeurera indispensable à notre sécurité et à celle de nos alliés de l'OTAN aussi longtemps que le contexte de sécurité mondiale l'exigera. Malgré cette situation délicate, nous progressons sur la voie d'un désarmement vérifiable fondé sur un traité. Pour ce faire, nous devons notamment comprendre et surmonter les difficultés liées à la vérification du désarmement nucléaire, afin de consolider la confiance de tous les États dans ce processus. La commission a salué le rôle de premier plan joué par le Royaume-Uni dans la mise au point d'outils et de techniques de vérification en collaboration avec les États dotés et les États non dotés d'armes nucléaires, et dans sa réponse, le Gouvernement a souligné sa volonté de poursuivre ce travail.

Dans la perspective de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de l'année prochaine, il ne fait aucun doute que le Traité est aujourd'hui plus pertinent et plus important que jamais. Il s'agit d'un point de vue largement partagé dans le monde entier. Cependant, nous sommes également conscients que même un traité aussi important que celui-ci doit faire l'objet d'une attention permanente pour conserver toute son efficacité. C'est la raison pour laquelle nous œuvrons de concert avec nos partenaires internationaux pour veiller à ce que la Conférence d'examen consolide nos intérêts communs et contribue à la réalisation de ses objectifs. Nous reconnaissons qu'il sera difficile de dégager un consensus lors de la Conférence d'examen, mais nous consacrerons toute notre énergie à l'obtention d'un résultat positif. Et je tiens à saluer l'optimisme du D<sup>r</sup> Zerbo à cet égard, dont je pense que nous pouvons tous nous inspirer.

Dans le cadre de nos préparatifs, d'ici à la tenue de la Conférence d'examen, nous présiderons le dialogue établi il y a dix ans par le Royaume-Uni pour renforcer la confiance mutuelle entre les États dotés d'armes nucléaires désignés au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous prévoyons également de mener des discussions sur la transparence et la réduction des risques avec tous les États parties.

Le Gouvernement du Royaume-Uni demeure engagé en faveur du désarmement multilatéral, et nous continuerons à travailler sans relâche pour faire respecter le Traité et examiner les moyens pratiques qui contribueraient à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Royaume-Uni de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Myanmar.

**M. Tun** (Myanmar) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je tiens tout d'abord à me joindre aux autres orateurs pour exprimer nos plus sincères condoléances à la suite du décès de Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous sommes fiers de voir un collègue Ambassadeur de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est présider les travaux de la Conférence. Vous pouvez compter sur l'appui et la coopération sans réserve de la délégation du Myanmar tout au long de votre mandat.

Permettez-moi d'exprimer mes plus vifs remerciements pour les efforts inlassables déployés par vos prédécesseurs, l'Ukraine, le Royaume-Uni, les États-Unis et le Venezuela, qui ont fait tout leur possible pour entamer sans délai les travaux de fond de notre instance.

Monsieur le Président, la Conférence, en tant qu'unique instance de négociation multilatérale, a un rôle primordial à jouer dans la négociation d'accords multilatéraux sur les questions de désarmement. Le monde entier fonde de grands espoirs sur la Conférence, en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement. L'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement depuis vingt ans n'a que trop duré. Il nous est impossible, pour diverses raisons, de parvenir à un consensus sur un projet de programme de travail.

Monsieur le Président, bien que la priorité absolue de la Conférence du désarmement soit l'adoption d'un programme de travail complet et équilibré assorti d'un mandat de négociation, la délégation du Myanmar est d'avis que la tenue de discussions de fond sur tous les points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence nous permettrait de mieux cerner les priorités et les préoccupations de sécurité de chacun. Cela pourrait également contribuer à trouver un terrain d'entente en vue de l'adoption d'un programme de travail de la Conférence et à remettre celle-ci sur les rails au cours des années à venir. Dans ce contexte, le Myanmar salue et soutient invariablement tous les efforts déployés par votre délégation et les présidences successives, qui constituent un pas important dans la bonne direction.

Monsieur le Président, je tiens à vous remercier, vous et votre délégation, pour le projet de programme de travail et les efforts déployés en vue de faire avancer les travaux de la Conférence. Je souhaite vous exprimer ma profonde gratitude pour les consultations que vous avez menées avec les États membres afin de recueillir leurs avis et suggestions.

Monsieur le Président, le désarmement nucléaire est un objectif fondamental de l'ONU depuis l'adoption de la première résolution de l'Assemblée générale.

Ce faisant, je voudrais remercier le Président pour avoir organisé le débat sur le désarmement nucléaire. Je tiens à exprimer mes remerciements aux intervenants, l'Ambassadeur Azeez et M. Robert Müller, pour leurs présentations et leurs réflexions instructives.

Comme ma délégation l'a clairement indiqué à de nombreuses reprises, je me permets de rappeler que le désarmement nucléaire constitue notre priorité absolue du programme de désarmement mondial pris dans son ensemble. Telle est aussi la position incontestée du Groupe des 21. Le Myanmar accorde une importance majeure au désarmement et à la non-prolifération nucléaires.

Nous sommes par ailleurs tout aussi engagés sur d'autres questions essentielles, telles qu'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires, la prévention de la course aux armements dans l'espace et les garanties négatives de sécurité.

Monsieur le Président, nous aspirons tous à un monde exempt d'armes nucléaires. De notre point de vue, la souplesse des États dotés d'armes nucléaires et les approches constructives de tous les autres États sont à même de préserver la paix et la sécurité mondiales et d'y contribuer. Dans un contexte où la paix et la sécurité mondiales sont sérieusement mises à mal par diverses menaces, le maintien de relations harmonieuses entre les grands pays, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, revêt une importance capitale pour la résolution des problèmes stratégiques mondiaux.

Malgré les appels croissants de la communauté internationale en faveur du désarmement nucléaire, l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires demeure un objectif lointain. Des initiatives audacieuses et opportunes, notamment de la part des États dotés d'armes nucléaires, sont nécessaires pour atteindre cet objectif.

Le Myanmar est fermement convaincu que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires reste la pierre angulaire du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. La Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, qui aura lieu l'année prochaine, nous donnera une nouvelle occasion de débattre de cette question.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires joue un rôle fondamental dans la réalisation du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Nous exhortons les États visés à l'annexe 2 du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui n'ont pas encore ratifié ce dernier à faire preuve d'un engagement politique renouvelé afin de garantir l'entrée en vigueur de cet important Traité dans les meilleurs délais.

Je profite de cette occasion pour remercier le D<sup>r</sup> Lassina Zerbo, Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), d'avoir fait le point sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et sur les travaux de l'OTICE. Nous félicitons le Zimbabwe d'être devenu le 168<sup>e</sup> État à ratifier le Traité.

Monsieur le Président, conscients de notre objectif premier de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, le Myanmar, en collaboration avec des États membres aux vues similaires, présentera à nouveau la résolution annuelle sur le désarmement nucléaire lors de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies qui se tiendra prochainement. Nous espérons recevoir l'appui de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Monsieur le Président, je terminerai en soulignant que la reprise des travaux de fond de la Conférence passera de toute évidence par un véritable engagement politique de la part des États membres et par leur souplesse. Nous devons tous faire preuve de sérieux si nous voulons que les travaux de fond de la Conférence progressent dans la bonne direction. Le succès ou l'échec de la Conférence est la responsabilité de tous ses membres. Le monde nous observe.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Myanmar de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées aux Présidents. Je donne à présent la parole au Représentant du Pakistan.

**M. Jadoon** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je tiens tout d'abord à exprimer nos sincères condoléances à la suite de la disparition tragique de M. Yukiya Amano, diplomate japonais chevronné et Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Monsieur le Président, nous vous remercions d'avoir organisé cette séance consacrée à la question qui constitue la raison d'être de la Conférence du désarmement et la priorité absolue de la majorité de ses membres. Ma délégation tient également à remercier les distingués intervenants pour leurs remarques avisées et leurs précieuses contributions. Nous remercions tout particulièrement le D<sup>r</sup> Lassina Zerbo, l'éminent Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), de sa présence parmi nous aujourd'hui et de son exposé. Nous saluons son message empli d'optimisme.

Du fait de sa présence à la Conférence aujourd'hui, je voudrais commencer par formuler quelques commentaires concernant le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le Pakistan a participé de manière active et constructive aux négociations du Traité, qui se sont tenues au sein même de cette instance. Nous avons voté en faveur de l'adoption ultérieure du Traité par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1996. Depuis lors, nous avons voté en faveur de la résolution annuelle relative au Traité au sein de la Première Commission et de l'Assemblée générale. Comme l'a fait remarquer le D<sup>r</sup> Zerbo, le Pakistan est également un État observateur accrédité de la Commission préparatoire de l'OTICE et il assiste régulièrement à ses réunions.

Le Pakistan observe un moratoire unilatéral sur les essais nucléaires. Comme nous l'avons souligné à de nombreuses reprises, le Pakistan n'a pas été le premier pays à procéder à des essais en Asie du Sud et il ne sera pas le premier à les reprendre. Notre décision de signer le Traité est guidée par la dynamique qui caractérise notre sécurité régionale. Nous estimons que les efforts régionaux et mondiaux se complètent et doivent être poursuivis en parallèle. Au niveau de notre région, le Pakistan a proposé à l'Inde la conclusion d'un accord bilatéral sur l'interdiction des essais nucléaires. Cette initiative contribuerait grandement à renforcer la norme mondiale contre les essais nucléaires et favoriserait également la stabilité régionale.

Le débat au sein du Groupe des fournisseurs nucléaires sur les critères d'adhésion des États non parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires offre aux gouvernements participant au Groupe une nouvelle occasion de renforcer la norme contre les essais.

Monsieur le Président, pour en venir au sujet qui nous occupe aujourd'hui, la toute première résolution adoptée par l'Assemblée générale en 1946 a institué une commission chargée de présenter des propositions en vue « d'éliminer, des armements nationaux, les armes atomiques et toutes autres armes importantes permettant des destructions massives ».

En 1978, la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a fait du désarmement nucléaire la priorité absolue. Le Document final de cette session a fixé comme objectif ultime le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace et a reconnu comme objectif immédiat l'élimination des armes nucléaires sur la base d'un calendrier précis. Toujours lors de cette session extraordinaire, il a été convenu par consensus que le droit à la sécurité de chaque État devait être pris en considération lors de l'adoption de mesures de désarmement et que, à chaque étape du processus, l'objectif devait être d'assurer le maintien d'une sécurité non diminuée pour tous les États tout en ramenant les armements et les forces militaires au niveau le plus bas possible.

Au fil du temps, toutefois, nous avons assisté à une érosion progressive du consensus international sur le désarmement nucléaire. L'objectif premier du processus de désarmement – qui est l'instauration d'une sécurité égale et non diminuée pour tous les États – est ignoré. Un petit nombre d'États poursuivent l'objectif de perpétuer, à leur avantage stratégique, un statu quo inéquitable. Ils continuent à détourner l'attention du non-respect de leurs obligations et engagements en matière de désarmement nucléaire pour ne conclure que des mesures supplémentaires de non-prolifération horizontale servant leurs intérêts.

Ces États continuent de saper le régime de non-prolifération en pratiquant une politique de deux poids, deux mesures et en appliquant les règles et normes établies de manière discriminatoire, en fonction de leurs objectifs politiques, ce qui nuit à la stabilité stratégique régionale et mondiale et compromet les progrès de la Conférence.

Monsieur le Président, à l'autre extrémité du spectre se trouve l'initiative plus récente qui banalise les préoccupations de sécurité nationale. En mettant l'accent sur les impératifs humanitaires et moraux, elle ignore les considérations stratégiques essentielles qui sous-tendent le désarmement nucléaire. Si nous comprenons parfaitement les frustrations et les déceptions qui motivent de telles initiatives, il n'en reste pas moins que, que cela nous plaise ou non, le désarmement nucléaire ne peut progresser sans tenir compte des préoccupations des États dont la sécurité dépend des armes nucléaires.

Monsieur le Président, le Pakistan demeure attaché à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous estimons que le désarmement nucléaire ne peut être atteint que dans le cadre d'une démarche concertée et universellement acceptée par l'intermédiaire d'un processus consensuel faisant intervenir toutes les parties prenantes concernées, et se traduisant par une sécurité égale et non diminuée, sinon accrue, pour tous les États. L'objectif ultime doit être l'élimination totale des armes nucléaires au sein d'un système de sécurité collective redynamisé. Nous avons besoin de stratégies qui nous unissent dans notre effort commun pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, non de celles qui créent des fissures supplémentaires.

Nous devons tenir compte des principales motivations qui poussent des États comme le Pakistan à posséder des armes nucléaires. Il s'agit notamment : 1) de la menace que représentent les forces militaires supérieures, tant nucléaires que conventionnelles ; 2) de l'existence de différends avec des États plus puissants et de l'incapacité de l'Organisation des Nations Unies à mettre en œuvre ses propres résolutions pour résoudre ces différends ; 3) de l'incapacité du système de sécurité collective de l'Organisation des Nations Unies à dissuader les agressions et les menaces militaires ; et 4) de la discrimination dans l'application des règles et normes internationales. Ces motivations légitimes sont différentes de celles qui incitent les États à conserver des armes nucléaires à

des fins de prestige, que ce soit pour préserver leur statut de puissance mondiale ou pour y accéder.

Monsieur le Président, le Pakistan prend acte de la récente initiative intitulée « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire », lancée par les États-Unis. Nous avons participé à la séance plénière du groupe de travail sur la création d'un environnement propice au désarmement nucléaire au début de ce mois et y avons partagé nos points de vue, lesquels ont également été exposés lors de la séance de la Conférence du 26 mars. Les progrès en matière de maîtrise des armements et de désarmement ne peuvent être dissociés des préoccupations de sécurité qui poussent les États à recourir à la dissuasion nucléaire à des fins de légitime défense. Par conséquent, un dialogue sur la création d'un environnement propice au désarmement nucléaire et sur la résolution des questions sous-jacentes qui entravent cet objectif est effectivement indispensable, et nous y sommes favorables. Nous ne le considérons pas comme une condition préalable ou un impératif pour progresser dans le domaine du désarmement nucléaire au sein de la Conférence, mais comme un élément incontournable de ce processus. Dans le cadre de l'initiative « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire », il est important de garantir un processus inclusif et transparent dans lequel les points de vue de toutes les parties prenantes, ainsi que tous les paramètres pertinents, sont pleinement pris en considération sur une base consensuelle.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Pakistan de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au Représentant de la République populaire démocratique de Corée.

**M. Ju Yong-chol** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation vous remercie d'avoir organisé un cycle de débats thématiques qui nous permettent de partager nos points de vue sur des sujets précis. Cependant, nos discussions ne devraient pas être utilisées par quelques orateurs pour désigner et pointer du doigt certains pays dans le but d'étayer leurs arguments.

Nous avons entendu plusieurs références à la République populaire démocratique de Corée dans les déclarations du Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, de la Représentante de l'Union européenne et d'autres orateurs à propos du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et ce, dans le but de présenter la République populaire démocratique de Corée comme le principal obstacle à l'entrée en vigueur du Traité, même si d'autres États ne sont pas parties au Traité. Il n'est pas surprenant de constater que, chaque fois que le désarmement nucléaire est discuté dans cette salle, certains orateurs trouvent amusant de soulever la question de la République populaire démocratique de Corée ou de la péninsule coréenne, mais font fi d'autres questions essentielles liées au désarmement nucléaire mondial. Ils estiment peut-être que l'élégance de leurs discours ne peut être appréciée à sa juste valeur sans évoquer la République populaire démocratique de Corée.

Ma délégation rejette fermement ces déclarations destinées à contraindre la République populaire démocratique de Corée à adhérer au Traité. L'adhésion à tout traité international est soumise aux droits souverains de chaque État, car chaque pays a ses propres priorités nationales et ses propres besoins de sécurité.

Monsieur le Président, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée est fermement résolu à établir un régime de paix durable et à progresser sur la voie de la dénucléarisation complète de la péninsule coréenne, comme l'indique clairement la déclaration signée conjointement par la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis en juin de l'année dernière. La République populaire démocratique de Corée a fait savoir qu'elle ne procéderait plus à des essais d'armes nucléaires, qu'elle ne les utiliserait plus et qu'elle ne contribuerait plus à leur prolifération. La République populaire démocratique de Corée a pris diverses mesures concrètes en ce sens.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la République populaire démocratique de Corée de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de Chine.

**M. Li Song** (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, la délégation chinoise souhaite la bienvenue à M. Zerbo, Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire du Secrétariat technique provisoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), et le remercie de s'être adressé à la Conférence du désarmement. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un traité international historique sur la maîtrise des armements. Cette réalisation de la Conférence du désarmement joue un rôle inestimable dans la promotion du processus de désarmement nucléaire et la prévention de la prolifération des armes nucléaires. J'ai assisté au début des négociations sur le Traité dans cette salle de conférence, et j'y ai même participé. J'ai l'impression que la situation actuelle en matière de sécurité internationale devient de plus en plus complexe, puisque la stabilité stratégique mondiale est remise en question et que les pays concernés adoptent des positions négatives à l'égard du Traité. Dans ces conditions, il est indispensable de renforcer, et non d'affaiblir, le rôle important du Traité.

En tant que l'un des premiers signataires du Traité, la Chine soutient fermement ses buts et objectifs, participe activement aux efforts internationaux visant à promouvoir son entrée en vigueur et appuie résolument les travaux de la Commission préparatoire de l'OTICE. La Chine est disposée à coopérer avec toutes les parties pour poursuivre les efforts visant à promouvoir l'entrée en vigueur rapide du Traité et à faire avancer le processus préparatoire en vue de sa mise en œuvre.

Je saisis également cette occasion pour exprimer, au nom de la délégation chinoise, notre profonde douleur à la suite du décès du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Yukiya Amano, et pour adresser nos sincères condoléances à sa famille. Ses amis et collègues chinois se souviendront des efforts considérables déployés par le Directeur général Amano pour promouvoir le développement de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans le monde, prévenir la prolifération des armes nucléaires et renforcer la coopération entre la Chine et l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Monsieur le Président, je souhaite profiter de notre séance d'aujourd'hui pour vous présenter le nouveau livre blanc sur la défense nationale publié par le Gouvernement chinois la semaine dernière. Il s'agit du dixième livre blanc sur la défense publié par le Gouvernement chinois. C'est également le premier livre blanc complet sur la défense à être publié par la Chine depuis que Xi Jinping a pris ses fonctions de Président de la République populaire de Chine et de président de la Commission militaire d'État en 2013.

Le nouveau livre blanc expose les vues de l'armée et du Gouvernement chinois sur la situation actuelle dans le domaine de la sécurité internationale. Pour la première fois, il fournit une description détaillée des réformes institutionnelles et structurelles approfondies et de grande envergure entreprises par l'armée chinoise pour répondre aux besoins actuels en matière de développement, et offre un exposé systématique et complet, faisant autorité, de la politique de défense nationale de la Chine pour la nouvelle ère.

Le livre blanc précise qu'à mesure que la mondialisation économique, la société de l'information et la diversification culturelle se développent dans un monde de plus en plus multipolaire, la paix, le développement et la coopération gagnant-gagnant demeurent les tendances irréversibles de notre époque. La recherche de la paix, de la stabilité et du développement est devenue l'aspiration universelle de la communauté internationale, les forces de paix dépassant largement la croissance des facteurs de guerre. Dans le même temps, les questions de sécurité mondiale et régionale gagnent en importance, les éléments déstabilisateurs et les incertitudes en matière de sécurité internationale se font plus pressants, le système et l'ordre de sécurité internationale sont remis en cause, la prévention de la prolifération des armes de destruction massive est devenue plus complexe et le mécanisme international de non-prolifération se heurte à de nouveaux défis. En tant que deuxième économie mondiale, la Chine a toujours appliqué une politique de défense nationale défensive face à cette situation internationale complexe et préoccupante.

Selon le livre blanc, en raison de son statut de pays socialiste, de sa décision stratégique de suivre la voie d'un développement pacifique, de sa politique étrangère indépendante et souveraine en faveur de la paix, et de sa tradition culturelle qui considère la paix comme un bien précieux, la Chine poursuivra sans relâche une politique de défense

nationale défensive. La singularité de la défense nationale chinoise dans cette nouvelle ère est le refus de rechercher l'hégémonie, l'expansion ou des sphères d'influence. Par cette déclaration de politique, le livre blanc fait apparaître très clairement que la Chine ne reprendra jamais l'ancienne voie de l'hégémonie comme fondement de sa force nationale. Quelle que soit la manière dont elle se développera à l'avenir, la Chine ne menacera jamais personne et ne cherchera pas à établir des sphères d'influence.

Le livre blanc attire l'attention sur le fait que, depuis sa fondation il y a soixante-dix ans, la République populaire de Chine n'a jamais déclenché de guerre ou de conflit, s'est toujours efforcée de promouvoir la paix dans le monde et a pris l'initiative de réduire ses forces militaires de plus de 4 millions d'unités, ce qui résulte précisément de cette politique défensive de défense nationale. La Chine plaide depuis longtemps en faveur de partenariats, et non d'alliances, ne se joint pas à des groupements militaires, s'oppose à l'agression et à l'expansion, et rejette le recours occasionnel à la force ou à la menace du recours à la force militaire. La Chine crée non seulement des conditions propices à son propre développement en préservant la paix dans le monde, mais elle promeut également la paix dans le monde au travers de son propre développement. Elle espère sincèrement que tous les pays choisiront la voie du développement pacifique et uniront leurs efforts pour prévenir les conflits et les guerres.

Dans la partie consacrée à la politique nucléaire chinoise, le livre blanc souligne notamment que la Chine poursuit une stratégie nucléaire de légitime défense, dans le but de garantir sa sécurité stratégique nationale en dissuadant d'autres pays d'employer ou de menacer d'employer des armes nucléaires contre elle. La Chine a toujours souscrit à une politique nucléaire consistant à ne pas recourir en premier aux armes nucléaires, à aucun moment et en aucune circonstance, à renoncer sans condition à l'emploi ou à la menace de l'emploi d'armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires et des zones exemptes d'armes nucléaires, et à promouvoir l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires.

Le livre blanc rappelle que la Chine ne s'engagera dans une course aux armements nucléaires avec aucun pays, et maintiendra toujours sa puissance nucléaire au niveau minimum requis à des fins de sécurité nationale. Il précise que la construction et le développement de la défense nationale chinoise ont toujours été orientés de manière à correspondre à son statut international et à la promotion de ses intérêts en matière de sécurité nationale. L'armée chinoise applique le concept de sécurité commune, globale, coopérative et durable, défend le concept de justice et d'intérêts légitimes et est déterminée à s'acquitter de ses responsabilités internationales. L'armée chinoise a toujours porté haut la bannière de la coopération mutuellement bénéfique, elle a participé activement aux opérations internationales de maintien de la paix, d'escorte maritime, de sauvetage humanitaire et autres, elle a renforcé la coopération internationale en matière de maîtrise des armements et de non-prolifération, elle a participé de manière constructive à la recherche de solutions politiques à des questions épineuses, elle a assuré conjointement la sécurité des canaux internationaux, elle a œuvré dans un esprit de coopération pour relever des défis mondiaux tels que le terrorisme, la cybersécurité et les grandes catastrophes naturelles, et elle a contribué activement à l'édification d'un destin commun pour l'humanité.

Toutefois, le climat de sécurité dans lequel évolue la Chine ne peut être ignoré. La Chine est le seul grand pays au monde à n'avoir pas encore été complètement réuni, et c'est aussi l'un des pays dont la situation régionale en matière de sécurité est la plus complexe au monde. L'armée chinoise se heurte à de graves difficultés dans la sauvegarde de la souveraineté nationale, de l'intégrité territoriale et des droits maritimes. Sa modernisation reste insuffisante par rapport aux exigences requises pour garantir sa sécurité nationale et répondre à ses besoins, et elle demeure à un niveau bien inférieur à celui des armées les plus avancées du monde. C'est pourquoi la Chine s'attache à promouvoir la modernisation de sa défense nationale et de ses forces armées, à intensifier les réformes de la défense nationale et des forces armées, et à faire tout son possible pour lever les obstacles institutionnels, remédier aux contraintes structurelles et résoudre les problèmes politiques. Ce nouveau livre blanc comporte une vaste description des mesures et des réalisations découlant de la réforme militaire chinoise, ainsi qu'une présentation complète et détaillée,

pour la première fois, du nouveau système de commandement militaire chinois consécutif à la réforme, des différents éléments de ses forces armées et de leur composition, ainsi que de ses systèmes stratégiques militaires.

Le livre blanc comporte une section spécialement consacrée aux dépenses de défense nationale, notamment pour ce qui est du niveau global, de l'ampleur et de la composition de ces dépenses par rapport à celles des pays dont les dépenses de défense sont les plus élevées au monde, en pourcentage du PIB, des dépenses budgétaires du Gouvernement et des dépenses de défense nationale par habitant. Les données pour la période 2012-2017 illustrent le niveau relativement faible des dépenses de défense de la Chine, que ce soit en pourcentage du PIB et des dépenses budgétaires du Gouvernement, ou en termes de dépenses de défense par habitant et par personne, plusieurs de ces postes étant les plus faibles parmi les cinq puissances nucléaires.

Le livre blanc confirme que les dépenses de défense de la Chine sont ouvertes et transparentes, et qu'elles sont raisonnables et modérées. La Chine a toujours fait preuve de retenue dans le développement de ses armements. Bien que ses dépenses de défense se classent au deuxième rang mondial, ce niveau de dépenses est conditionné par ses besoins en matière de défense nationale, la taille de l'économie chinoise et le caractère défensif de sa politique de défense nationale. Si l'on considère l'ensemble des dépenses, les dépenses de défense de la Chine en 2017 représentaient moins d'un quart de celles des pays les plus dépensiers. Un large fossé subsiste entre les dépenses de défense de la Chine et ses besoins, notamment pour ce qui est de sauvegarder sa souveraineté nationale et ses droits et intérêts en matière de sécurité, de s'acquitter de ses responsabilités et obligations en tant que grande puissance, et d'assurer sa propre construction et son propre développement. À la lumière de son développement économique national, les dépenses de défense de la Chine poursuivront une croissance modérée et stable.

La publication du nouveau livre blanc est le dernier effort et la dernière mesure importante prise par la Chine dans le domaine de la transparence de sa défense nationale. Celui-ci démontre clairement que la construction et le développement de la défense nationale chinoise ont toujours pour objectif de répondre à ses besoins légitimes en matière de sécurité et de consolider les forces en faveur de la paix dans le monde. Le monde entier a tout à gagner d'une Chine pacifique, prospère et stable. L'armée chinoise représentera toujours une force vive pour la paix mondiale, la stabilité et l'édification d'une communauté porteuse de perspectives d'avenir pour l'humanité.

Le livre blanc a été publié en chinois et en anglais. Les collègues qui le souhaitent peuvent le consulter sur le site Internet du Ministère chinois de la défense et sur le site Internet de la Mission permanente de la Chine à Genève.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de Chine de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Indonésie.

**M. Bektikusuma** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Permettez-moi tout d'abord de me joindre aux autres délégations pour exprimer la sympathie et les sincères condoléances de ma délégation à la suite du décès de M. Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ma délégation vous remercie également d'avoir organisé ce débat thématique. Je saisis en outre cette occasion pour souhaiter la bienvenue au D<sup>r</sup> Lassina Zerbo, Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et le remercier pour son exposé détaillé sur les récents développements au sein de l'Organisation. Je salue également nos deux autres intervenants, M. Aliyar Lebbe Abdul Azeez, Ambassadeur et Représentant permanent de Sri Lanka, et M. Robert Müller, Représentant permanent adjoint de l'Autriche.

Monsieur le Président, compte tenu des délais qui nous sont impartis et des engagements pris par les délégations en dehors de cette salle, ma délégation vous soumettra, ainsi qu'à votre délégation, sa déclaration écrite.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Indonésie de sa déclaration, et je donne maintenant la parole au Représentant du Mexique.

**M. Martínez Ruiz** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je tiens tout d'abord à exprimer ma profonde tristesse à la suite du décès de l'Ambassadeur Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et à présenter les condoléances de ma délégation à sa famille, à tous ses collègues de l'Agence, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple japonais.

Monsieur le Président, nous nous félicitons des mesures prises pour faire avancer l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, tout en continuant à insister sur le fait que des progrès doivent également être réalisés dans l'élaboration de son mandat de négociation. À l'instar de la délégation indonésienne, nous soumettrons une déclaration écrite complète concernant le débat thématique d'aujourd'hui sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Toutefois, je saisis cette occasion pour remercier tous les intervenants pour leurs précieuses contributions à cette séance et, en particulier, M. Lassina Zerbo, Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui nous a rappelé que la conclusion du Traité était indispensable à la prorogation illimitée du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et que celui-ci constituait un exemple des instruments majeurs que cette Conférence du désarmement est capable d'élaborer.

Le Mexique condamne fermement les essais nucléaires, quels qu'en soient les auteurs et les circonstances, et réaffirme la nécessité pour tous les États de s'abstenir de procéder à des essais nucléaires, y compris des essais explosifs et des essais non explosifs connexes, car ces essais sont contraires à l'esprit du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous tenons à saluer le travail technique de la Commission préparatoire qui a permis de mettre en place le Système international de surveillance du Centre international de données et de faciliter les inspections sur place. Sa persévérance et son professionnalisme au cours de la période d'application provisoire précédant l'entrée en vigueur sont essentiels pour démontrer l'impartialité, la solidité et la crédibilité du Système. Tout cela montre qu'il n'y a aucune raison justifiable de retarder l'entrée en vigueur du Traité.

Enfin, à l'instar de la délégation australienne, nous souhaitons faire observer que nous parrainons la résolution annuelle de l'Assemblée générale relative au Traité, et nous rappelons à toutes les délégations qu'elles pourront soutenir la résolution lors de la prochaine session.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation mexicaine de sa déclaration et je donne à présent la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi tout d'abord d'exprimer mes sincères condoléances à la famille, aux amis et aux collègues de feu le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Yukiya Amano. J'ai eu l'honneur et le privilège de travailler à ses côtés lorsque j'étais chef de mission adjoint à Vienne. Ses qualités de dirigeant nous manqueront à toutes et tous. Je souhaite également la bienvenue à mon grand ami, le D<sup>r</sup> Lassina Zerbo, et le remercie de sa présence parmi nous et de son intervention.

Je n'avais pas l'intention de monopoliser la parole, mais je me dois de répondre à la propagande sournoise à caractère soviétique à laquelle s'est adonné notre collègue russe un peu plus tôt au cours de la séance. Nous ne devons pas oublier que c'est de la Russie dont nous parlons ; ce pays a bafoué les engagements pris dans le cadre du Mémoire de Budapest – il a enfreint le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Les États-Unis ont participé à plus de 35 réunions avec les Russes, à différents niveaux, pour tenter de résoudre cette question, mais nous n'y sommes pas parvenus. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord s'est exprimée très clairement quant à la partie responsable de la violation du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire.

La Russie s'est notamment rendue coupable de l'invasion et de l'annexion illégales de la Crimée, du redécoupage des frontières européennes par la force, de cyberattaques et de tentatives de militarisation de l'espace. Pour beaucoup d'entre nous ici, le discours prononcé par le Président Poutine le 1<sup>er</sup> mars 2018 a constitué l'élément le plus important. Il y a évoqué un certain nombre de systèmes qui suscitent l'inquiétude de plus en plus de pays dans cette salle. Il a dévoilé de nouveaux types de ce que nous appellerons des armes

offensives stratégiques, bien qu'il ait été très difficile, lors de nos discussions au sein de la Commission consultative bilatérale, d'obtenir de la Russie des explications quant aux critères qu'elle applique pour déterminer ce qu'est une arme offensive stratégique. Je mentionne cela uniquement parce que notre collègue russe a entrepris de relater en détail les conversations que nous avons tenues au sein de la Commission consultative, malgré un accord de confidentialité auquel la Russie n'adhère manifestement pas.

Notre collègue russe a émis des doutes quant au moratoire américain sur les essais nucléaires. Nous avons très clairement indiqué que nous respecterons ce dernier. Nous appelons à nouveau tous les États dotés d'armes nucléaires à déclarer et à respecter un moratoire sur les essais d'explosifs nucléaires. Nous avons été très clairs à ce sujet. Permettez-moi de conclure, sans prendre davantage de temps, en m'adressant très sérieusement à notre collègue russe : la propagande éculée de la Russie est inefficace ; elle est le fruit d'efforts désespérés visant à détourner l'attention de l'accumulation menaçante d'armes nucléaires stratégiques et tactiques par son pays. Et ce processus, chers collègues, se poursuit depuis plus de dix ans. Notre révision de la position nucléaire est une réponse très concrète au développement des forces stratégiques et tactiques de la Russie, ainsi qu'au développement entrepris par d'autres pays qui sont en concurrence stratégique avec les États-Unis.

Si la Russie faisait preuve d'autant de sérieux dans les discussions sur la maîtrise des armements avec les États-Unis que dans ce qu'elle croit être des déclarations pleines d'esprit blâmant les États-Unis pour tous les problèmes du monde, y compris, hélas, les fortes chutes de neige en Sibérie, nous serions peut-être en mesure d'entrevoir des progrès. J'en resterai donc là, Monsieur le Président.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique de sa déclaration. Il est à présent 13 h 5, et nous devons conclure la séance de ce matin. Aucune autre séance n'est prévue cet après-midi. Sont encore inscrits sur ma liste d'orateurs le Bélarus, l'Inde, la République bolivarienne du Venezuela, l'Ukraine, le Japon, l'Allemagne et, maintenant, la République islamique d'Iran. Je vous propose de reprendre cette liste d'orateurs au cours de la première partie de notre séance plénière de demain après-midi. Nous n'avons plus suffisamment de temps aujourd'hui. Si les membres de la Conférence du désarmement sont d'accord sur ce point, je procéderai de la sorte.

Distingués Représentants, avant de lever la séance plénière de ce matin, je tiens à remercier vivement, au nom de la Conférence, le D<sup>r</sup> Lassina Zerbo, ainsi que l'Ambassadeur Azeez et M. Müller, pour leurs contributions très enrichissantes et éloquentes au débat thématique d'aujourd'hui. D<sup>r</sup> Zerbo, nous vous souhaitons tout le succès possible dans vos projets, y compris dans vos efforts inlassables en faveur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Je tiens encore une fois à vous remercier vivement pour votre contribution au débat d'aujourd'hui. La séance est levée.

*La séance est levée à 13 h 10.*